

24135

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Le laboratoire du mystère



(Photo Détective.)

...la chemise ensanglantée, trouée de balles, est posée sur un mannequin; l'un des "maîtres du mystère" va pouvoir déterminer la trajectoire des projectiles.

(Lire, pages 3 et 4, le reportage d'Henri Danjou.)

LA LANTERNE SOURDE

L'inconcevable assassinat de M. Bayle

L'ASSASSINAT de M. Bayle est un exemple affreux et typique de ce qu'on peut appeler la déformation du moi.

Ce moi haïssable, injuste en soi, centre de tout, décrit par Pascal, est cause dans la vie courante de mille actes abusifs, iniques, brutaux par quoi de très nombreux individus spolient, tourmentent, oppriment leur entourage. Autrui à leurs yeux n'a pas de droits, eux seuls comptent, le monde tourne autour d'eux, leurs intérêts priment, sans discussion, tous les autres, leurs passions ne souffrent pas d'obstacles, le juste et l'injuste n'existent pas pour eux quand ils sont en cause. Ils sont capables lorsqu'il s'agit des autres d'exercer une appréciation logique, de discerner le bien et le mal, de peser les faits à leur vraie valeur ; lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes, leur raison s'oblitére, ils ne peuvent plus concevoir la réalité exacte, retranchés qu'ils sont dans leur personnalité hypertrophiée.

Ces déformés du moi sont nombreux dans notre société contemporaine et du haut en bas de l'échelle sociale. Nous en connaissons tous, et autant que possible nous les fuyons. Tous ne sont pas dangereux et la plupart n'exercent leur funeste action que dans les petites choses de l'existence quotidienne. Sont-ils conscients de leur état mental et de leur injustice foncière ? Plus ou moins ; souvent ils ne se le demandent même pas ; l'égoïsme, la vanité, le mépris de ce qui touche les autres sont si forts en eux que tout raisonnement est balayé. Ce sont ces déformés, inconscients de leur déformation, qui sont les plus dangereux. C'est cette déformation totale, monstrueuse qui est à la base des crimes dits passionnels, c'est cette déformation qui est à la base des crimes moins nombreux, plus odieux peut-être (le mobile est plus piètre) de vengeance, de vanité, d'intérêt, comme celui dont vient d'être victime le directeur de l'Identité judiciaire.

— Ce qu'il m'a fait, ça vaut la mort d'un homme, même s'il est père de cinq enfants, a proclamé après son crime l'assassin de M. Bayle.

Effroyable doctrine, déconcertante mentalité. Ainsi, voilà un homme qui pour un misérable intérêt d'argent, pour une expertise qui lui donne tort dans un différent d'ordre locatif, condamne à mort de son autorité privée un autre homme et le tue froidement après des jours de réflexion. Il n'a jamais vu M. Bayle, il ne lui a jamais parlé, mais il sait qu'on lui a donné tort. Son moi déformé ne raisonne pas humainement. Il faut qu'il se venge, qu'il « châtie » comme il dit. Le dit-il avec bonne foi ? Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de l'abominable disproportion entre l'acte qui a lésé et la vengeance exercée. Et d'ail-

leurs l'entière bonne foi de l'assassin ne rendrait pas en soi cette vengeance moins injuste. Certain d'être lésé, il n'a pas hésité à condamner ; du seul fait de lui avoir donné tort, l'adversaire avait tort et méritait le châtement suprême. C'est cet état mental chez un civilisé qui est inconcevable.

L'assassinat de M. Bayle, je l'ai dit, est typique. Il y eut déjà d'assez nombreux crimes de ce genre, mais peu aussi caractéristiques aussi dépouillés de circonstances adjacentes. Les vengeances d'ouvriers ou d'employés congédiés sur des patrons ou des contremaîtres ont été assez fréquentes mais sont d'un ordre un peu différent. Les vengeances politiques sont d'un ordre tout à fait différent. Parmi les vengeances d'intérêt privé, on peut rappeler, bien qu'il y ait de profondes dissemblances, l'assassinat de Mgr Sibour, archevêque de Paris, qu'un prêtre interdit, Verger, le 3 janvier 1857, à l'ouverture de la neuvaïne de Sainte-Geneviève, poignarda dans l'Eglise Saint-Etienne-du-Mont aux cris de « Pas de déesses ! A bas les déesses ! » On peut rappeler aussi et surtout la récente et tragique vengeance de Jean Rousset qui, en juillet de l'année dernière, tenta d'assassiner à Belfort le président Fricaudet qui l'avait condamné en Correctionnelle, avec pourtant la plus grande indulgence.

Verger était un peu un illuminé, Rousset un colonial à tête brûlée... Espérons pour l'humanité que la responsabilité de l'assassin de M. Bayle n'est pas entière, malgré les apparences... Mais M. Bayle est mort... Responsable ou irresponsable, on tue trop...

Frédéric BOUTET

Nous rappelons à ceux de nos correspondants qui ont, soit des articles, soit des documents photographiques à nous soumettre, de vouloir bien les adresser à la Direction de « Détective », 35, rue Madame, Paris (6^e).

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Persécutés et demi-fous

Le stupide attentat dont Edmond Bayle a été la victime attire de nouveau l'attention sur les risques personnels courus par ceux que leur fonction investit d'un peu de l'autorité judiciaire ou administrative.

Philipponnet est un « persécuté » du genre dangereux.

Mais il y a aussi les « persécutés » débonnaire.

Tous les secrétaires de rédaction d'avant-guerre doivent se souvenir de ce brave petit vieux aux joues rubicondes, aux tempes blanchies, et tiré à quatre épingles, qui s'en venait parfois vers cinq heures demander « M. le Directeur ».

Il avait l'air doux et séraphique. Et c'était d'une voix sans colère qu'à l'invitation de dire ce qu'il désirait il vous répondait :

— Monsieur le Directeur, j'ai tenu à vous avertir que je vais tuer M. Briand.

On était aussitôt fixé.

Mais il ajoutait :

— Je suis armé.

La première fois, on avançait discrètement la main vers le bouton d'appel.

Le brave homme poursuivait :

— Vous ne me trahirez pas, vous ; je vais vous montrer l'arme de la vengeance.

— Alors, de sortir de la poche de son veston l'instrument redoutable avec lequel il se proposait de mettre un terme à la vie du Garde des Sceaux de l'époque...

Ce n'était qu'une flûte !

Une flûte de métal dont le vieillard s'empressait aussitôt de tirer les premières mesures d'une fugue qu'il poursuivait d'ailleurs jusqu'à ce qu'on le reconduisit :

Douce manie inoffensive...

Le crime de la semaine dernière montre que toutes n'ont pas cette innocence et ne sont pas bénignes.



Les drames des mines

Malgré les efforts des sauveteurs, on n'a pu encore retrouver tous les cadavres ensevelis au fond du puits Saint-Charles, à Petite-Rosselle.

Mais les découvre-t-on jamais tous ? Il est possible que non, car certaines galeries avancées ont été complètement comblées par les éboulements et il faudra de longs mois avant d'y accéder de nouveau. Un jour peut-être, comme cela est arrivé parfois, le pie d'un



— L'ouverture ? Je la fais tous les jours !
— Vous êtes braconnier ?
— Non... chirurgien.

mineur découvrira brusquement quelque squelette...

Un cas curieux s'est produit, il y a quelque soixante ans, dans les mines de Fahlun, en Suède. Des ouvriers, en creusant une galerie de communication, découvrirent un cadavre parfaitement conservé, mais qui était tellement saturé de vitriol que le contact de l'air extérieur le pétrifia littéralement.

Il y avait cinquante ans que ce corps se trouvait à 300 pieds sous terre. On avait fait défiler devant lui les parents de mineurs jadis disparus, mais aucun d'eux n'avait pu le reconnaître. A la fin, cependant, une vieille femme aux cheveux blancs s'élança en sanglotant vers le corps qu'elle affirma être celui de son fiancé !

Les spectateurs contemplaient ce couple étrange réuni dans de si extraordinaires conditions : cet homme qui avait conservé dans la mort toutes les apparences de sa lointaine jeunesse et celle pauvre vieille chez qui l'amour de sa jeunesse était resté si grand et si vrai, malgré les injures trop visibles de l'âge et du chagrin.

La vogue du roman policier au Japon

Les histoires d'amour sentimentales ont bien perdu de leur vogue au Japon et le public ne s'intéresse plus guère qu'aux romans d'aventures et aux histoires de détectives.

Les romans policiers ont parfois un tirage dépassant 300.000 exemplaires et leurs traducteurs font rapidement fortune.

Le docteur Glichy Takata, un spécialiste célèbre du roman policier déclarait récemment :

— La grande vogue actuelle de la littérature criminalogiste au Japon indique très clairement le nouvel état d'esprit du public fatigué du type sentimental et des histoires d'amour où tout finit toujours bien.



Les policiers d'autrefois à Nancy

Ils portaient le titre de « réveillés ou clocheteurs des trépassés » et étaient habillés d'une longue robe blanche parsemée de têtes de morts et de larmes peintes en noir.

Leurs fonctions consistaient à parcourir les rues étroites et obscures du vieux Nancy en faisant tinter une clochette et en psalmodiant, sur un mode mineur, ce triste refrain :

« Réveillez-vous, bonnes gens qui dormez. Priez Dieu pour les trépassés ».

Chaque nuit ils faisaient leurs rondes et en même temps veillaient aux voleurs et aux incendies, pendant que dormaient les bons bourgeois.

PASSE-PARTOUT

VOTRE AVIS

Compétition hebdomadaire de « Détective »

RÉSULTATS de la compétition du No 45

1^{er} Prix (200 fr. en espèces) : M^{me} Aurélie MÉNART, 13, avenue de Clichy, Paris.

2^e Prix (100 fr. en espèces) : M. P. BERGCEING, 7, avenue Victoria, Paris.

3^e Prix (50 fr. en espèces) : M. André BENDJÉ, 11, rue d'Arzeu, Oran.

(LIRE, PAGE 15, LE RÈGLEMENT)



LES OBSEQUES DE M. BAYLE

Précédé par la musique des gardiens de la paix, le cortège funèbre défile lentement, boulevard du Palais.

(r. photo Détective).

Notre grand concours hebdomadaire

Les 13 Énigmes

■■■

Lire, page 10, la troisième énigme, la solution de la première et le règlement.

DÉTECTIVE

1 Franc 25

16 pages

35, Rue Madame, Paris
Téléphone : LITTRÉ 32-11

George-Kessel

Directeur-Rédacteur en Chef



LE LABORATOIRE DU MYSTÈRE

(Photos Détective)

QUAND Rigaudin eut été trouvé dans sa malle, les maîtres du mystère furent d'abord consultés. Rigaudin ? le connaissaient-ils. On interrogea les augures. Ils répondirent affirmativement...

Rigaudin avait déjà été arrêté, voire condamné, dans une affaire de néo-malthusianisme où il ne jouait pas un très beau rôle. Il avait payé sa dette, mais aussi laissé sa signature. Et quand l'inspecteur Leroy partit pour Lille, il emportait mieux que la photographie du malheureux qui, défiguré, dormait son dernier sommeil : il emportait ses empreintes...

— Je veux voir si c'est bien Rigaudin, annonça M. Leroy au juge.

— Pourquoi faire ? dit le magistrat. N'avons-nous pas trouvé sur lui ses papiers...

— Qu'est-ce que cela prouve ? répartit Leroy.

Cela ne prouvait rien. En effet, si Rigaudin, au lieu d'être la victime, avait été le meurtrier et si pour mieux déguiser son crime, il avait muni de ses papiers un cadavre méconnaissable, la police, sans l'intervention des maîtres du mystère, aurait suivi une piste différente, le drame changeait de forme ; les hypothèses devenaient autres...

Je pensai l'autre jour à ce fait minime en apparence, mais lourd de sens, tandis que je voyais passer devant moi le convoi du premier des maîtres du mystère de ce temps, M. Bayle, celui que nous appelions familièrement, mais sans irrévérence, M. le Grand Inquisiteur.

— Son œuvre heureusement lui survit, me murmura un de ses collaborateurs.

J'y pensai hier encore dans les couloirs du Palais de Justice. Je suivais sa grande ombre dans le dédale des escaliers. Je butai du pied les marches où ses genoux fléchirent, où son corps ensanglanté roula, où ses yeux reflétèrent pour la dernière fois un décor familier.

J'ai franchi la porte brune qu'il ne franchira plus. Un long couloir, une vaste salle encombrée d'escabeaux, de fichiers, de toises, où silencieusement s'agitent des hommes en blouse noire, c'était là. J'allai pénétrer les arcanes de l'Identité judiciaire...

Où je me mets dans un mauvais cas

Je me penchai d'abord sur la cage de l'escalier en colimaçon qui réunit le Dépôt, où sont enfermés les prévenus avant qu'ils ne soient in-

carcérés à la Santé, aux laboratoires redoutés des maîtres du mystère : une dizaine d'hommes montaient de la nuit à la lumière. Ils n'avaient point de cols ni de cravates ; ils étaient tête nue. Ils s'assirent sur des bancs nus, enfonçant leur dos dans une sorte de niche grise. Des prisonniers. Je remarquai bientôt que leurs chaussures étaient privées de lacets. Ils demeurèrent à peu près immobiles sous la surveillance de la garde armée et d'un chef de poste qui occupait un petit pupitre, tant qu'on ne les appela point...

On les fit venir trois par trois. L'un, Renard, débardeur, avait blessé son meilleur ami au cours d'une rixe ; l'autre, Brosso, avait dévalisé une vieille rentière ; le troisième, qui paraissait le plus intelligent, Renaudot, était un séminariste d'hôtel. S'appelaient-ils Renaudot ? On en doutait. On allait bientôt le savoir, s'il était récidiviste...

— Il en passe soixante-dix par jour, comme cela, murmura un gardien...

Chacun d'eux portait une petite fiche que je me fis remettre aussi, car je me proposai de passer après eux. C'était une fiche d'extraction du Dépôt, portant nom, prénoms, âge et inculpation. La mienne était claire : j'étais reporter à *Détective*. Au bas de la fiche on pouvait lire que le directeur du Dépôt était invité à me remettre à la garde, mais que je lui serais rendu...

— On signe au dos, m'expliqua-t-on. Deux fois. Avec l'index gauche. On signe la première fois au moment de la pose des empreintes, et la seconde après la pose chez le photographe. Ainsi obtient-on la certitude que photographies et empreintes correspondent...

Il n'y a pas à ruser, on le voit, avec les maîtres du mystère. Renard, Brosso et Renaudot s'installèrent sous la toise, puis devant un compas, puis devant la table des empreintes. On mesura leur taille, la longueur de leur tête, leur médus gauche. On fit déshabiller à demi, Renard pour relever la forme d'un tatouage qu'il avait sur le sein gauche. Ils allaient être signalés pour toute leur existence.

On se borna à me faire passer par l'épreuve des empreintes.

— Ne raidissez pas les doigts. Laissez-vous. Appliquez votre petit doigt sur la feuille. Passons à l'annulaire. Là...

Un fonctionnaire appliquait sur mes doigts la rude carresse des siens. Il fallut ensuite me soumettre au relevé des empreintes sur les doigts assemblés. On me fit grâce de la signature sur la fiche d'extraction, mais maintenant j'étais reconnaissable

pour toutes les polices de France. On ne sait jamais ce qui peut arriver. Ma foi, j'ai dérobé ma fiche à l'Identité judiciaire...

Où l'on voit comment se déchiffre un mystère

Il se produisit là-dessus un incident qui va me permettre de révéler au public l'importance de l'Identité judiciaire. Renaudot, le voleur d'hôtel, n'était pas Renaudot. On s'en aperçut un peu plus tard, quand on eut examiné, dans le fichier, s'il n'existait pas d'empreintes correspondantes aux siennes...

— Vous vous appelez Callot, Maurice, né aux Andelys, le 25 janvier 1894 et vous avez été condamné pour vol deux fois, à Paris et à Marseille, lui dit sévère l'inspecteur principal.

On lui fit confronter ses deux signatures. L'ancienne et la nouvelle. Il protesta d'abord, puis il baissa la tête. On ne ment pas aux maîtres du mystère...

Comment avait-il été possible de reconnaître Callot dans Renaudot en quelques minutes ? L'explication demande à être suivie d'un peu près, car elle est en apparence compliquée.

Ouvrez la main. Regardez vos doigts. Vous y verrez à l'extrémité, sur la dernière phalange, un ensemble de dessins au plus joli aspect : des arcs superposés, des boucles ouvertes à gauche ou à droite, des volutes souples, support des formes géométriques, des volutes doubles, dont les angles s'encastrent dans ses S gracieux. Ce sont les alphabets de la signature. Des calculs très précis, des expériences faites pendant dix ans par M. Guérin et par l'inspecteur Dury, qui, à force d'y avoir fatigué ses yeux en devant aveugle, expériences faites sur 650.000 empreintes, ont conduit à savoir que ces dessins correspondent tous à cinq types. Ils leur donnèrent des noms qui peuvent paraître bizarres, mais qui sont clairs pour des savants. Adelle ou numéro 1, Monodelle à droite ou numéro 2, Monodelle à gauche ou numéro 3, bidelle à un centre ou numéro 4, bidelle à deux centres ou numéro 5.

J'ai demandé s'il n'était pas possible qu'il y eût dans le monde un homme dont l'empreinte ne correspondît pas à un des types existants. On m'a prouvé que cela est impossible. J'ai demandé aussi si deux hommes ne pouvaient pas avoir la même empreinte. La réponse a été affirmative, sur mille empreintes trente-trois ont le même dessin. De là un nouveau classement...

Ouvrez de nouveau votre main. Regardez encore le dessin de vos empreintes. Cherchez-en le

centre. De l'angle principal, qui s'y manifeste, au centre courent des lignes. Ces lignes sont en nombre différent sur les doigts des individus qui ont la même empreinte, ou dans les cas extrêmes sur un de leurs doigts. La signature ayant été ainsi définie avec une précision extrême, il me restait à savoir comment il avait été possible de reconnaître le visage de Callot à travers les empreintes de Renaudot...

Voici. Tout individu arrêté est l'objet de deux fiches dont l'une porte son nom et l'autre les numéros de ses empreintes. Renaudot n'avait pas de fiches, mais ses empreintes correspondaient au nom de Callot. Renaudot et Callot avaient au surplus la même signature. Les autres mensurations et sa photographie la complétaient. Une sérieuse enquête allait ôter définitivement au faux Renaudot son masque...

On a conduit les trois prévenus au service de la photographie. En attendant de prendre leur place, j'ai déchiffré sur le mur une belle statistique. Les maîtres du mystère disposent de deux millions de fiches. Rien qu'en 1928, tant à Paris qu'en province, plus de cent mille personnes ont comparu devant eux. Six cent d'entre elles qui avaient déclaré de faux noms ont dû reconnaître leur véritable identité.

Mais avant d'avoir pu manifester mon étonnement, on m'avait conduit sous les combles, dans une cage où trois rampes répandaient une lumière verdâtre que réfléchissait une glace inclinée.

J'étais assis sur une chaise de fer. Ma tête s'appuyait sur un support rigide. Cette chaise se déplaçait à la volonté d'un opérateur masqué par un appareil photographique, sans que j'eusse à bouger, sous le commandement d'un levier et d'une manivelle. Là s'étaient assis Mata-Hari, Bolo-Pacha, Landru... et aussi des personnages illustres qui occupent aujourd'hui les avenues du pouvoir et les cellules de Fresnes...

Devant moi Goussaire — le photographe à qui on ne résiste pas et qui n'a pas à chercher de poses, souriait, mais il me défendait de sourire...

— Les mains sur les genoux, murmurait-il d'une voix rude. La tête droite. Levez les yeux. Un dé clic ! La chaise pivota.

— Vos yeux dans la glace ! Conservez le même port de tête, le même regard, ça y est.

Goussaire souffla fortement puis, il me donna une tape amicale :

— Vous pouvez maintenant retourner en prison.



Notre collaborateur Henri Danjou sur la chaise des prévenus.

(A gauche et à droite : les fiches de ses empreintes digitales.)

Table with columns for measurements and fingerprint data. Includes fields for 'Taille', 'Longueur', 'Largeur', 'Cyclopes', 'Coudes', 'Nom', 'Prénoms', 'Date', 'Départ', 'Âge', 'Inculpation', and 'Pistes'. There are also several small boxes containing fingerprint impressions.

Form titled 'OBSERVATIONS' with a section for 'Impression simulée des quatre doigts de la main gauche'. It contains several fingerprint impressions and a handwritten signature 'Henri Danjou'. There are also some checkboxes and labels at the bottom.

J'étais photographié de face et de profil. Mon image allait être classé dans les archives de l'Identité judiciaire en assez mauvaise compagnie. Pour qu'il n'y eût aucune erreur, on l'avait complétée par l'indication à sa base de mon nom et de ma date de naissance. En outre, le numéro du cliché fut envoyé au service des empreintes pour être répertorié...

J'ai laissé les prisonniers regagner leurs cellules et j'ai gravi l'escalier qui conduit aux sommiers judiciaires...

C'est la bibliothèque du crime. On se sent perdu dans cette salle immense, où tout est métallique, sauf les fichiers et les archives.

Les magistrats et les policiers de tous les pays du monde y trouvent toujours un aliment à leurs recherches... Six millions de documents y sont accumulés... C'est là, peut-être, que j'ai pénétré le mieux les arcanes de l'Identité judiciaire.

Un tube pneumatique y apporte à chaque minute une moisson de renseignements nouveaux. Des hommes s'y agitent sur les galeries, silencieux,



Comment on mesure un médium.

affaires ; d'autres répondent aux sonneries incessantes du téléphone. Aux explications qu'ils donnaient, je devinais le sens des questions qui leur étaient posées.

— C'est vous, M. le Commissaire du Combat. Restez à l'appareil. Robert Laneau, dit Niquet, né à La Rochelle, le ..., a été condamné à six mois de prison par la Cour de Limoges le ... C'est le bureau de M. l'Inspecteur... L'individu dont vous nous avez adressé les empreintes se nomme en réalité Machard et non Duclo. Il est né à Paris, le ... Il a été condamné...

La rapidité avec laquelle ils déchiffraient le secret des vies qui, quelques secondes plus tôt leur étaient inconnues, m'effarait. Sans doute savais-je que leurs dossiers étaient régulièrement

mis à jour par les greffiers, les directeurs de prisons, le directeur du bague et qu'on leur adressait toutes les signatures, toutes les photographies, tous les états signalétiques des prévenus et des condamnés, qu'ils eussent comparu seulement devant le juge d'instruction ou devant les tribunaux civils et les conseils de guerre. Je m'étonnais cependant qu'ils ne se perdissent pas dans cette accumulation de fiches, et de détails, qu'ils réussissent à satisfaire avec autant de certitude aux curiosités policières. Ils me répondirent que les perfectionnements apportés par le défunt M. Bayle, au système de classification rendaient toute erreur impossible et facilitaient les recherches. Je constatai aussi que le répertoire des noms et des empreintes est facile à consulter. Une image permettra de me faire comprendre. Il est commode, étant donné le nom d'une rue, d'y connaître la position d'un immeuble correspondant à un numéro. On connaissait le numéro des empreintes gauches de Machard dont je venais d'entendre parler : 24.242, et le numéro de ses empreintes droites, 54.343. On chercha donc dans la rue 24.242. Le fichier dont les numéros se rapprochaient le plus de 54.343 et, pour arriver à la signature de Machard, on n'eut qu'à déplacer une quarantaine de fiches. La recherche eût été plus rapide encore si la date de naissance de l'intéressé avait été connue, car aux *Sommiers* les fiches sont en outre classées par décades...

On me fit voir les pièces rares de la bibliothèque : des fiches de vagabonds où je relevai vingt, trente, cinquante condamnations. Je m'attardai sur les fiches des grands criminels, à qui, cependant, grâce fut faite de la vie...

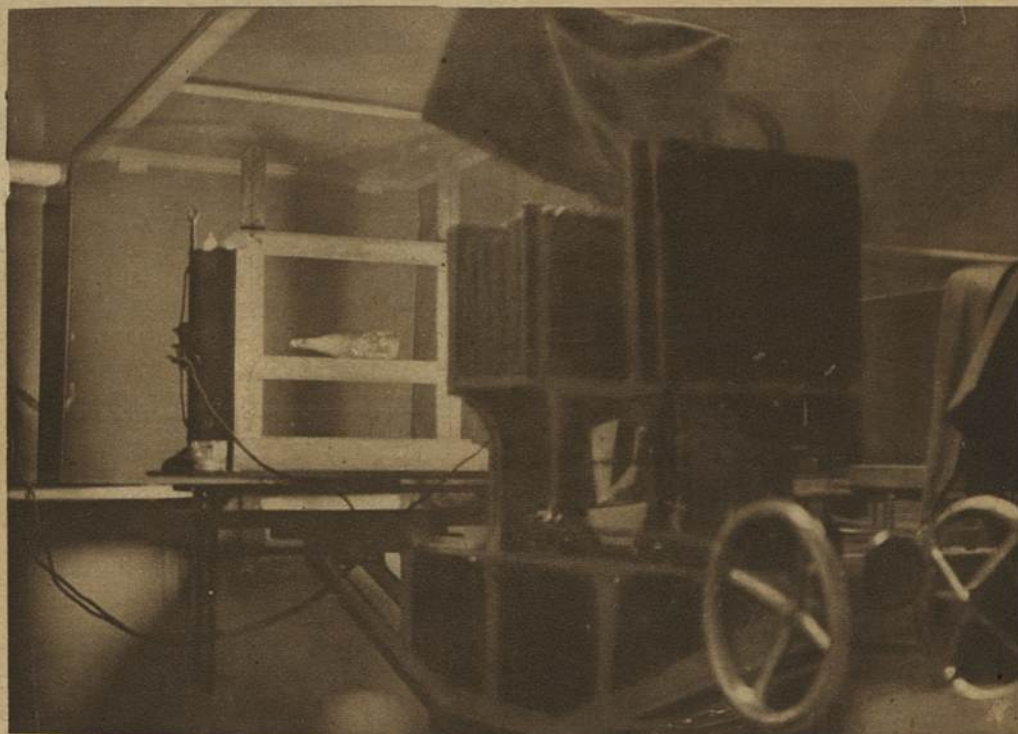
Le soir tombait. Les choses prenaient une apparence inquiétante, lorsque je pénétrai dans les recoins encore plus secrets de la maison du mystère.

Le Temple des Arbitres

J'y ai d'abord salué les chercheurs de traces, qui, chaque fois qu'un crime ou qu'un vol sont commis, vont prélever les signatures des assassins et des voleurs sur les routes qu'ils ont suivies... Ils emportent une valise qu'ils me firent voir, mais qu'ils ne voulurent pas ouvrir, car les procédés de décalquage des empreintes digitales ne doivent point être révélés aux profanes. Mon attention fut attirée dans leur bureau par des verres et des bouteilles qui, placés sous la lumière des lampes à vapeur de mercure, lumière si jolie, si colorée, révèlent des marques que l'œil ne peut déceler... Que de portes, que de meubles n'avaient-ils point déjà interrogé avec succès ? Ainsi ils avaient découvert les voleurs des tapisseries de Versailles, l'escroc mondain Joistet, les assassins Lafortune et Julant... Je remarquai, en bonne place sur le mur, le portrait de leur première victime, celle d'un assassin de basse classe qui, à la fin du dix-neuvième siècle, avait voulu assassiner un dentiste du faubourg Saint-Honoré...

Les chercheurs de traces ne s'en vont point seuls... Ils emmènent avec eux photographes et dessinateurs, qui, relevant l'aspect des lieux, renseignent le juge, déroutent l'accusé... Je les saluai à leur tour. Les maîtres du mystère me firent arrêter ensuite devant un personnage muet : un mannequin aux membres souples que l'on avait revêtu d'une chemise ensanglantée. Ce vêtement était dans un piteux état : troué, maculé. Les trous avaient été faits par des balles...

— Voyez la direction que la balle meurtrière a suivie ! Elle a traversé l'aorte et le poumon droit...



L'appareil qui photographie les empreintes.

C'était la chemise de la victime d'un drame passionnel qui se jugera bientôt aux Assises... La victime avait été transportée quelques jours plus tôt sur une étrange machine qui permet de photographier les corps dans toutes les positions et que l'on fit manœuvrer devant moi d'un tour de roue comme si un cadavre y était encore étendu.

J'arrivai enfin au seuil du laboratoire où travaillait habituellement M. Bayle. Deux hommes en blouse blanche m'y reçurent : les assistants du Maître...

Dans le fouillis des cornues, des éprouvettes, des alambics, des fours, je revois, malgré moi, le grand Inquisiteur : un peu vouté, les yeux clignotants, souriant à l'abri de sa moustache tombante...

C'est là que sans passion, sinon sans acharnement, il interrogeait la matière rétive. Et ses disciples, ses collaborateurs fidèles me répétaient, comme une leçon, ses paroles :

— Nous n'accusons pas ! Nous n'innocentons pas. Nous cherchons la vérité...

Dans l'ombre douce, les alambics, les cornues revêtaient pour mes yeux étonnés des apparences étranges. Quoi ! la vérité ! dépendait-elle de la morsure des réactifs et des rayons invisibles ? Je me souvenais de la claire démonstration que M. Bayle avait faite, à notre ami Louis Roubaud, des pouvoirs de ses agents secrets. Il lui avait présenté ses accusés : un morceau de journal taché de brun, trois pincées de poussière grise dans trois ampoules de verre, trois tubes contenant chacun quelques fibres d'étoffe et une tache. C'était à propos de l'assassinat d'une sexagénaire, Mme Julia Laire, dont on arrêta les deux familiers : un journalier nommé Champillier et un garçon livreur, nommé Ralingue qui était le rival du journalier...

Un commis de crèmerie avait découvert un matin Mme Laire gisant sur son lit le crâne ouvert. L'autopsie démontra que l'assassin s'était servi d'une hache. L'arme avait été essuyée avec un journal que l'on retrouva dans la caisse à charbon de la cuisine.

Ralingue et Champillier furent arrêtés. Ils nièrent l'un et l'autre le meurtre mais leurs alibis ne furent pas jugés satisfaisants. Or notez ceci : on découvrit dans le placard du cabinet meublé où logeait Ralingue, une hache qui portait des traces suspectes. Elle portait, croyait-on, sur son tranchant des fibres de papier de journal...

Le journal trouvé chez la morte fut d'abord soumis à l'analyse chimique. Il était taché de sang. Siles fibres trouvées sur la hache de Ralingue étaient d'origine végétale, le cas du garçon livreur devenait clair.

— Je n'ai pas essuyé ma hache avec du papier après m'en être servi, protestait Ralingue, mais avec un chiffon...

La hache de l'inculpé fut à son tour examinée par le grand maître du mystère. Ralingue n'avait pas menti. Les brindilles colorées avec du nitrate de calcium, puis soumises à un grossissement de huit cents diamètres seraient devenues jaunes si elles provenaient du papier. Elles devinrent roses ; ce qui établissait avec certitude qu'elles appartenaient à un linge de coton... Ralingue, chez qui on avait cependant découvert une hache suspecte, était à peu près innocenté.

Des grains de poudre recueillis sur le cou de Mme Laire et deux ampoules contenant chacune un peu de la poussière recueillie par les vêtements de Champillier et de Ralingue furent ensuite confrontés... Louis Roubaud disait de cette confrontation qu'elle était d'autant plus émouvante que la tête d'un homme se jouait... Mme Laire, se poudrant à la fécula, on voulait savoir si quelques grains de cette fécula n'étaient pas mêlés à la poussière du vêtement de l'un des deux hommes. L'ampoule de Ralingue se refusa à tout aveu. Un homme était sauvé ! Mais l'ampoule de Champillier révéla de la fécula de même qualité, aux grains identiques. Un homme venait d'être dénoncé par un peu de poussière...

Je pensais à cette belle justification du laboratoire de l'Identité judiciaire, tandis que les collaborateurs de M. Bayle, me révélaient les formes diverses des prévenus qui comparaissent à leur barre : des traces de sang, de poussière, de poudre, des plombs, des lettres, des chèques, des titres, des traites...

— Nous travaillons parfois sur des quantités infinitésimales ! murmuraient-ils.

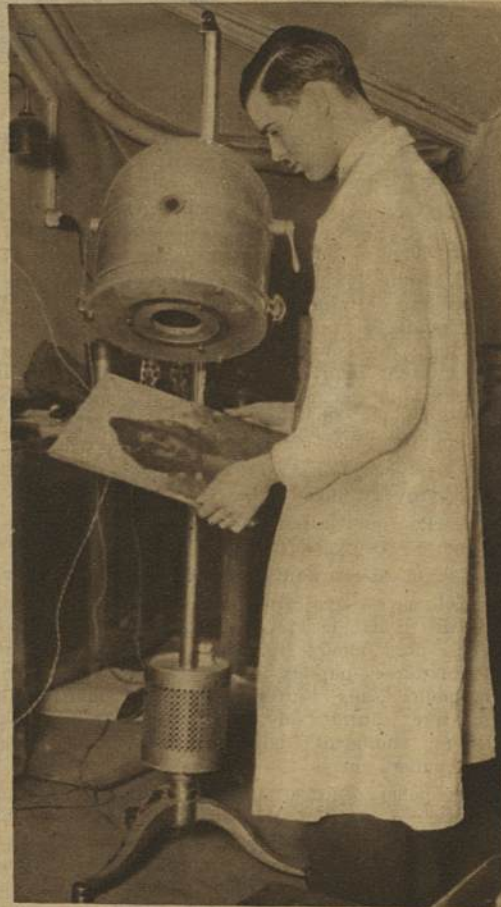
Ils m'apprent l'histoire du sang trouvé dans la maison de Landru. Le maître, ayant interrogé les traces brunes, n'y voulut pas voir du sang humain. Mais par contre, lorsqu'on lui présenta les mouchoirs à carreaux rouges et blancs trouvés l'un sur le visage de l'encaisseur Desprez et l'autre chez

Nourric, soupçonné du meurtre, son verdict fut affirmatif.

— Ces mouchoirs sortent de la même fabrique et ont certainement été achetés ensemble !

Que de recherches n'avait-il pas fallu faire pour en arriver à cette certitude, que d'yeux s'étaient fatigués à examiner la trame des mouchoirs incriminés, à en compter les fils, à en étudier les défauts...

— Nous ne connaissons point ceux que nous accusons, ni ceux que nous innocentons ! reprénaient les collaborateurs de M. Bayle.



L'examen des objets aux rayons ultra-violet.

Ils ne connaissaient point l'homme qui, ayant cambriolé un coffre-fort et, y ayant abandonné un lambeau de chemise, en passant son bras par l'ouverture, fut retrouvé grâce à cette circonstance fortuite, pas plus qu'ils ne connaissaient cet honnête homme que l'Etat voulait faire condamner pour avoir utilisé un timbre oblitéré. L'examen révéla son innocence. Le timbre avait été plié en quatre, mais il n'avait jamais servi...

Je m'écartai parfois de leurs machines comme si elles étaient douées d'un pouvoir magique. C'étaient pourtant d'honnêtes machines de laboratoire, un peu bizarres comme tous les appareils des modernes alchimistes et que sans doute il eût été imprudent de caresser distraitement, mais j'en connaissais de plus terribles. En existait-il de plus redoutables ?

Ah ! si les assassins avaient pu voir, comme moi, grésiller la petite flamme violette de l'étincelle à haute fréquence d'un spectrographe !... S'ils avaient su que cet appareil interrogé par un peu de poussière trouvée sur leur victime allait émettre un jugement sur leur culpabilité !... Comme ils eussent brisé la machine !...

J'ai vu, faussaires, le Pont Wheastone qui, par une application de la mesure des conductibilités, dénonce le truquage des documents. On a fait briller pour moi, dans un cabinet noir secret, le visage du spectro-photomètre. Des rayons ultra-violet, baignant ce visage effrayant où un œil rose déchiffre les grattages, la falsification des écritures, la falsification des cachets de cire...

— Nous ne disons que la vérité ! reprenait de temps à autre l'augure, comme une litanie.

La vérité ! C'était-elle que M. Bayle servait lorsqu'il rendit un verdict négatif en faveur d'un homme que Philipponnet, son meurtrier, accusait d'être un faussaire... A-t-il donc été possible — ô paradoxe — que le grand maître du mystère soit conduit au plus beau, mais au plus inutile des martyres, parce que, modeste serviteur de la vérité, il n'a pas voulu condamner un innocent !

Henri DANJOU



La salle des sommiers judiciaires.

(Photos Détective)

LE CADAVRE DANS LA MALLE

Le drame qui coûta la vie à Rigaudin se précise... Les recherches se circonscrivent... Et cependant le mystère du cercueil d'osier persiste tout entier...

Les policiers savent que l'expert comptable s'est présenté lundi jour du crime, à huit heures du matin, chez le fourreur Dunner à qui il venait emprunter 1.400 francs... Ils savent que, porteur de 5.000 francs environ, Rigaudin devait se rendre pour approvisionner un chèque dans une banque de la place Gambetta où il ne parut pas... Ils connaissent la déclaration de M. Dunner, d'après laquelle l'expert comptable aurait quitté la rue Chabanais à neuf heures pour se mêler au mouvement de la rue... Ils savent que Rigaudin, fut tué avant le déjeuner, car son estomac ne contenait aucun aliment, mais leur attention a été attirée par le fait qu'on lui fit ingurgiter, au moment de l'assassinat, une grande quantité d'alcool.

■ ■ ■

Pourquoi et par qui le crime a-t-il été commis ? Nous pouvons remarquer à ce propos, avec quelque fierté, que c'est dans le champ des hypothèses que nous avons émises, que l'enquête du parquet s'est développée...

Crime anarchiste ? Cette hypothèse, des renseignements très sûrs nous l'avaient fait rejeter. Elle est aujourd'hui abandonnée. Pourquoi les anarchistes auraient-ils supprimé un médiocre trafiquant de l'Idée, qui ne fréquentait plus leur milieu, qui ne connaissait par leurs secrets ?...

Crime d'intérêt... Cette hypothèse est plus vraisemblable, mais peut-être aujourd'hui importe-t-il de la compléter par une autre qui sans l'exclure, la complète et la justifie...

■ ■ ■

L'autopsie a révélé que le corps de Rigaudin était encore chaud quand il fut enfoui dans la malle, ce qui, a dit le docteur Muller, médecin légiste de Lille, permit à l'assassin de placer facilement sa victime dans la malle.

Nous retenons de ces conclusions que l'assassin, son crime accompli, s'est trouvé, ou bien dans un état d'affolement complet, ou bien dans la nécessité de faire disparaître le cadavre de Rigaudin dans un très court délai, quelques minutes, peut-être...

■ ■ ■

L'affolement écarterait la préméditation. L'obligation de se débarrasser du cadavre l'écarterait aussi mais, en imposant immédiatement à l'esprit cette idée que le meurtre a été commis dans un lieu où l'assassin ne se sentait pas en sécurité : dans un appartement dont il ne se croyait pas seul à posséder les clefs, dans un bureau, momentanément déserté. Pendant l'heure du déjeuner ? L'hypothèse n'est-elle pas vraisemblable, puisqu'elle coïncide avec le fait que Rigaudin, tué à la fin de matinée, n'avait encore pris aucune nourriture...

■ ■ ■

Le cadavre n'était pas chaussé. Son faux-col et sa cravate avaient été jetés dans la malle.

Rigaudin s'était déchaussé pour ne pas salir le lit ou le divan sur lequel il s'était allongé aux côtés de la femme, de la fille ou de la sœur de celui qui allait devenir son assassin, en découvrant cette scène.

Telle est l'autre hypothèse qui peut compléter ou modifier les hypothèses plus haut exposées.

Une des boutonnères du faux-col était déchirée ; l'autre agrandie.

Ces faits ne peuvent-ils s'expliquer ainsi : ou bien l'assassin, surprenant Rigaudin avec une personne aimée, le rejette violemment en arrière en le prenant à la gorge par son faux-col, dont une boutonnère cède, dont l'autre s'agrandit puis, il le frappe au visage, à l'aide d'un instrument contondant — probablement une règle de fer — Rigaudin résiste. Les deux hommes se prennent à la gorge. L'assassin frappe encore avec sa règle, de la main droite ; de la main gauche, il a pris son rival à la gorge et il serre... Rigaudin est faible. Bientôt il s'affaisse. Il ne respire plus. L'homme perd la tête et pèle-mêle, il jette dans la malle d'osier, trouvée en un coin de l'appartement, le cadavre, ses papiers, son faux-col, ou bien, voyant Rigaudin près d'une femme qu'il aime, l'assassin le frappe, le serre à la gorge. Rigaudin tombe. Affolé, l'assassin croit peut-être que sa victime n'est pas morte. Il cherche à lui rendre la respiration. Il le délivre de sa cravate, de son faux-col. Il est fébrile : il ne déboulotte pas ; il déchire. Mais Rigaudin ne revient pas à la vie. L'assassin, alors le dépouille de tout ce qu'il a sur lui pour laisser croire à un crime d'intérêt et il jette en hâte, dans une malle, les effets de Rigaudin. Il ne prend



Le cercueil d'osier dans les locaux de la police judiciaire.



Le commissaire Nicolle et les journalistes discutent après la perquisition dans la villa de Montreuil.

ni le temps de le rechausser, ni celui de reboutonner sa culotte. D'où la découverte à Lille d'un cadavre débraillé.

■ ■ ■

Il est une photographie dont l'horreur ne permet pas qu'on la reproduise : celle qui fut prise par l'identité judiciaire et par notre reporter photographique lorsque fut découverte à Lille, la malle sanglante.

Un examen attentif de cette photo apprend que Rigaudin avait ses habits en grand désordre au moment où il fut assassiné.

Ainsi, ces détails — que seuls, dans la presse, nous sommes en mesure d'affirmer — semblent prouver que Rigaudin fut surpris alors qu'il était avec une femme et qu'il fut assommé par un jaloux.

■ ■ ■

Il reste à expliquer la présence des traites dans la malle.

Pourquoi ces traites à en-tête de M. Joséphovitch, furent-elles laissées en évidence par l'assassin ? Affolement ? Peut-être !

Mais ceci n'explique pas que Rigaudin les eût en sa possession.

Avait-il seulement des traites en blanc et surpris, frappé par un rival, ne chercha-t-il pas à calmer sa colère, en lui signant des traites en blanc d'une valeur de 30.000 francs.

Voulait-il ainsi négocier sa vie in extremis ?

L'autopsie du cadavre a révélé la trace d'un pouce au côté gauche du cou, ce qui laissa croire tout d'abord que le crime avait été commis par un gaucher.

Mais à ce propos, le docteur Paul nous a déclaré : « Ne vous emballez pas ; ceci ne prouve rien. Supposez que le criminel ait retourné sa main — ce qui même lui donne plus de force — et l'empreinte du pouce d'un droitier sera apparente aussi au côté gauche du cou de la victime ».

La police n'ignore pas cela. Aussi ne s'est-elle pas acharnée à savoir lequel des 82 patrons de Rigaudin était gaucher.

■ ■ ■

C'est un fait surprenant à constater : les concierges peuvent rarement donner à la police des renseignements utiles sur les grosses affaires criminelles.

Et pourtant, dans l'affaire de la malle sanglante, il n'est pas douteux que le crime fut commis dans un appartement et qu'ainsi le portier eût dû voir descendre une malle.

Or, aucun ne s'est présenté. Il en alla de même dans l'affaire de Mestorino. La concierge n'avait pas vu l'assassin descendre le cadavre de Truphème.

■ ■ ■

La police judiciaire reçoit tous les jours des chauffeurs de taxis qui ont chargé des malles en osier et qui croient avoir quelque chose à dire.

La plupart sont imprécis dans leurs souvenirs. Mis en présence de la malle sanglante, ils ne la reconnaissent pas. Interrogés sur la date, ils hésitent.

Déjà 37 chauffeurs ont été interrogés : aucune déposition, après enquête, n'a été retenue.

■ ■ ■

Un seul n'est pas venu. Il a écrit. Il n'a signé sa lettre que par ces mots : « Un chauffeur de chez Citroën ».

Et cependant, M. Benoist, directeur de la police judiciaire, dont l'expérience et le sens intuitif des affaires criminelles, sont à peu près infaillibles, a estimé que ce correspondant anonyme avait sans doute à faire des déclarations importantes.

Le chef de la police criminelle pensa aussi que le témoignage du chauffeur pourrait être défloré par la presse et qu'ainsi l'assassin prévenu à temps, pourrait échafauder un système irréfutable de défense.

Aussi fit-il passer dans la presse, une note demandant à ce chauffeur, un rendez-vous ailleurs qu'à la police judiciaire.

Pas une minute, le sagace policier n'envisagea l'hypothèse d'un mystificateur...

■ ■ ■

Il avait raison. La déposition du chauffeur de chez Citroën, dont nous taisons volontairement le nom, lui fournit des indications fort utiles pour la marche de son enquête, le confirmant en des impressions qu'il avait déjà, sur la personnalité de l'assassin.

■ ■ ■

Quand le nom de celui-ci sera divulgué ; quand le criminel, pressé de questions, enserré dans le réseau de preuves contre lesquelles il se défend encore ; lorsque, multipliant les obstacles, la police l'aura fait trébucher contre les obstacles dressés par elle ; lorsqu'il sera à terre et qu'enfin il se décidera à avouer, on saura aussi qu'il ne commit pas seulement son crime pour une affaire de quelques billets de mille, mais surtout, sous le coup d'une terrible colère qui lui fit perdre la tête, dans une crise de jalousie.

F. DUPIN.



M. Dunner et sa sœur aux prises avec la curiosité des photographes.

LES BAS-FONDS



L'étrange spectacle de la rue Buterie.



L'heure de la rafle quotidienne.

VI. — QUARTIER RÉSERVÉ

Au seuil d'un bar, un marin scandinave très grand, très blond et qui avait la peau dorée, dansait sur un air de java devant un piano mécanique.

Une fille, à deux pas, courbée en deux sur sa chaise, les jambes écartées, se peignait. Un peu plus loin, une vieille Italienne moulaît des airs sur un orgue de barbarie où un jeune chimpanzé faisait des grâces, et devant l'orgue, trois petites filles vêtues de rose dansaient, le visage grave. Un peu plus loin encore des enfants, pieds nus, chantaient une ronde dont je saisisais des bribes :

*Je te tiens, tu me tiens
Par la barbichette
Le premier qui vira
Prendra la claquette !*

De tous les mauvais lieux des quartiers de la joie, des relents de sueur, de mauvais vin et d'alcool s'exhalèrent... Certaines femmes étaient si grasses et si laides qu'on les voyait se mouvoir et respirer avec des mouvements d'otarie, je me sentais gagner par une douce hilarité.

C'est là, il y a seulement quelques semaines, qu'un ministre, piloté par le président de la Chambre, se rangea pour laisser passer un enterrement et fut interpellé dit-on, par l'ordonnateur du convoi qui enveloppa l'un même geste la voiture et les maisons des filles :

— Encore un qui n'ira plus ! dit-il.

A quoi la légende veut que le président de la Chambre ait répondu par une galéjade :

— Mais il votera tout de même !

C'est là aussi que j'avais vu autrefois, par une journée chaude où le soleil donnait au vice de bien riantes couleurs, un groupe de prostituées entourer une communiant et l'embrasser à pleine bouche.

— Embrasse-moi, petite. Ça me portera chance pour ce soir ! ...

J'en passe et des plus pimentées, que me racontait un pâle voyou du nom de Loulou, tandis que nous parcourions les premières sentines du quartier réservé. Oui, il y avait autant de différence entre la noce innocente de cette vieille ville et l'orgie crapuleuse et la louche hypocrisie des bas-fonds de Paris et de Londres, qu'entre un bon petit vin du Midi et une mauvaise piquette.

Je défilai, amusé, entre les enseignes et les vieilles femmes de la rue de la Reynarde où se tiennent les maisons tolérées, tandis que Loulou échangeait avec les passants des mots d'amitié et des propos joviaux. Je m'attardai au coin Reboul où grouillaient proxénètes et courtiers de drogue... Par exemple, je ne m'attendais nullement à voir comme rue du Lacydon, le vice masculin étalé, comme il pouvait l'être à Suburre...

C'est dans la rue, maintenant que les jeunes hommes, qui empruntent aux filles leur fard et leur attitudes viennent arrêter les passants. On demeure étonné de l'audace de ces adolescents, parfois assez beaux et presque toujours bien vêtus, qui vous prennent le bras et s'expriment comme des ribaudes.

— Viens-tu avec moi, mon chéri ! ...

Ils attendaient à cinq ou six, assis sur les hauts tabourets d'un bar, insensibles aux outrages, ayant fait bon marché de leur honneur. C'était, l'avouerais-je, aussi attristant que pénible.

— Allons rue Buterie, c'est plus propre encore ! ...

En compagnie de Loulou, mon caïd, j'ai revu le rendez-vous fameux des navigateurs des deux mondes. J'y saluai des Indous, arrivés la veille par un paquebot que j'avais vu pénétrer majestueusement dans le port. On m'y fit reconnaître aussi des matelots hollandais, si bruyants, si ivres, qu'ils occupaient toute la rue.

Pour aller rue Buterie, lorsqu'on n'est pas sûr d'y pénétrer en ami, il faut faire taire sa gêne, sa pudeur, son dégoût des frôlements vulgaires. Mais cette fois, grâce à Loulou, j'ai pu en franchir les issues sans crainte. J'avais laissé mon chapeau et mon col, dans mes valises, et les avait remplacés par une casquette et un mince foulard de fil.

— Tu n'as qu'à rien dire, murmurait Loulou, je parlerai pour toi ! ...

Il y a toujours deux policiers en uniforme au carrefour du coin Reboul et de la rue Buterie. Ils se gardent bien de changer de place, sauf sous la protection de leur revolver et pour qu'ils interviennent, il faut que le bruit d'une rixe couvre la voix des pianos mécaniques.

La rue court sur une centaine de mètres entre des maisons couleur de terre brûlée et affreusement lézardées où ne s'abritèrent jamais que des

pêcheurs misérables et des ribaudes. Là, des filles espagnoles, italiennes, tunisiennes, marocaines, négresses, aussi abêties que turbulentes, engraisent au soleil, ne voyant plus du monde que ce qui se passe de la fenêtre de leur « magasin » — sorte de cage où il n'y a de place que pour un lit, une table et un siège — où de leur porte quand l'ombre arrive devant chez elles... Elles sont nues ou presque sous leurs robes, et celles qui sont assises dans les « magasins » et qu'on voit par la porte entr'ouverte n'ont le plus souvent sur le corps qu'un corsage léger ou une chemisette plus légère encore...

J'en ai vu qui traversaient la rue dans le plus simple appareil, sous les yeux indifférents de la marmaille, qui rue Buterie, comme dans les autres rues du vieux port pullule... J'ai vu d'ailleurs de ces gosses coller leur œil contre la serrure des « magasins » lorsqu'ils savaient qu'un navigateur ou un soldat y avait pénétré... J'en vis un peu plus tard encore entourer une fille qui dans la rue se lavait...

Qu'elles sont peu désirables les Mayas de la Suburre dont les marins rêvent dans leurs soutes pendant les longues nuits marines... Elles s'étalent, à peine humaines, édentées, alourdies par l'alcool, ne prenant plus nul soin d'elles-mêmes... J'ai demandé à ceux qui les connaissent bien, s'il ne s'en trouvait pas dans le nombre qui eussent une histoire, et qui bien que déçues eussent conservé le souvenir d'une autre vie.

— Autrefois peut-être, me dirent-ils.

Ce fut la seule réponse qu'ils me firent... Les recluses de la rue Buterie gardent bien leur secret ! ...

L'homme, elles le guettent, comme on leur a appris ; quand un mâle pénètre dans la rue, elles foncent sur lui et l'enlèvent. C'est leur distraction, leur joie, leur vice. Leur hardiesse n'égale que leur impudicité. Quiconque veut passer sur leur territoire est englouti par leur flot impétueux ; l'une prend son chapeau, une autre s'agrippe à sa veste ; plusieurs autres l'entourent de leurs bras, tandis qu'une des colonnes d'assaut se forme en arrière-garde pour lui couper la retraite. Cris et protestations sont inutiles ; pour ravoir son chapeau, il faut suivre la voleuse et la suivre jusqu'au « magasin » où bâille le lit défilé ou dans le bar, où se débite, mauvaise bière, chansons canailles et satisfactions rapides. La horde calmée, salue joyeusement le prisonnier de la Suburre, lorsqu'ayant acquitté droit de péage, il est libéré de ses chaînes, puis elles reprennent leur faction dans l'ombre chaude, jusqu'à l'apparition d'un autre passant.

Loulou et moi, nous sommes entrés chez Carmen. C'est un bar repeint à neuf où s'ébrouent une dizaine de filles. Aïcha, une Algérienne, et Nina,

une Calabraise, aux hanches fortes, vinrent s'installer à côté de nous, mais comme elles ne se gênaient pas avec mon caïd, elles nous quittèrent bientôt pour s'en aller danser l'une avec un Sénégalais aux yeux limpides et l'autre avec un marin qui avait des rides profondes comme des balafres. Le Sénégalais souriait bêtement, le marin contractait sa main au creux des reins de sa danseuse et gardait un visage immobile... La matrone du lieu, Carmen, vieille femme adipeuse et négligée, gloussait par saccades et dodelinait de la tête, heureuse de la fraternité de ses jeunes et de ses antiques ribaudes avec les marins et les soldats des deux continents. Je profitai d'un mouvement brusque qu'elle fit, pour renverser mon verre de champoreau, afin de n'avoir point à le boire. Carmen proposa à Loulou, de renouveler la tournée à ses *jeais*, ce qui était une marque particulière d'estime.

Elles sont pas malheureuses, murmurait Carmen. A neuf heures, elles se lèvent. Toute la journée, elles dansent et le soir, elle s'endorment. Bien sûr qu'on leur prend le plus d'argent qu'on peut. Elles ont le plaisir, elles ne peuvent pas tout avoir...

Elle racontait des histoires de la rue.

— Il y avait deux petites, une Sénégalaise qui était jolie et superbe allez ! et une babi de Messine, qui sont restées six ans, côte à côte, sur la même porte, et elles ne sont jamais arrivées à se comprendre ! Elles ne parlaient pas la même langue...

Elle saluait au passage la vieille marchande du quartier.

Maintenant qu'elle ne peut plus plaire aux hommes, elle va chercher le manger des femmes : du poisson frit, des pommes frites, du chichifrégi, des supions, de la bouillabaisse en bol et de l'ailloli bavant. Il faut bien qu'il y ait du travail pour tout le monde...

Je regardais ces malheureuses. Je les avais vues à la Conception, chaires meurtries, vaincues par les maladies qui les guettent, la tuberculose et l'autre mal, dont elles meurent toutes... Je les avais vues, dans les cachots de l'Évêché où elles fumaient leurs dernières cigarettes avant d'être conduites à la prison. Ici comme là, indifférentes, de leur destin.

Elles sont mauvaises quand elles s'y mettent, reprenait Loulou le caïd. J'en ai eu trois rue Buterie. Elles se seraient tuées à propos d'un bœuf. Quand elles reçoivent un coup de couteau dans la poitrine ou dans le sein, ça ne leur fait pas plus que lorsque vous recevez un coup de poing. Elles disent que c'est la vie ! ...

Il me parlait des « caïds ».

— Ils ont deux, trois, quatre femmes. Ils vont à la pêche. Ils jouent à la belote dans les cafés du

cours Belunce et dans les bars d'Arenc. Ce sont tous ou presque tous des navigateurs. Comme ça, lorsqu'ils ont fait un mauvais coup, ils trouvent toujours un navire pour s'embarquer. Il y en a de tous les genres. Les uns sont coupés de Corse, de Marseillais et d'Algérien et les autres, noirs, sont maintenant à la mode. On change !

Il me racontait l'histoire des filles...

— Les Algériennes, on va les chercher dans les douars. L'homme dit au père qu'il veut épouser sa fille et lui promet une montre et plusieurs couffins d'olives. Il y a des bateaux qui font la traite. On les débarque en vue de l'île d'Hyères, de la Corniche ou même de l'Estaque. On les conduit rue Buterie. Il y en a parfois qui sont vierges. N'importe. On leur apprend qu'en se livrant aux hommes, il faut leur demander de l'argent. Elles croient que c'est ça la civilisation...

Un pauvre passa et de toutes les portes des sous furent jetés.

— Il est sans exemple qu'un malheureux quitte la rue Buterie les poches vides. L'aumône ça porte bonheur ! ...

Je perdit Loulou de vue, sur le soir, quand revenu rue Buterie pour faire avant l'heure du train une dernière promenade dans les bas-fonds de Marseille, on nous annonça l'arrivée de la police.

C'était l'heure de la rafle quotidienne. Il n'est peut-être pas de ville en France où les chasses aux mauvais garçons soient aussi nombreuses qu'à Marseille. Marseille est un champ d'expérience au point de vue criminologique et social, a dit le préfet Hennion. Bien qu'il soit pourvu de moyens très insuffisants, le préfet actuel des Bouches-du-Rhône, M. Delfini, et le policier remarquable qui dirige les services, M. Gonnard, tiennent à ce que l'expérience ne soit pas désastreuse pour les habitants. De là les rafles. Il s'en fait jusqu'à quarante-huit par semaine. La tâche qu'ils ont accomplie est immense, car nulle ville ne contient plus d'indésirables que la reine de nos ports. Ils ont d'ailleurs des auxiliaires précieux en MM. Grisoni, chef de la Sûreté, Vidal, contrôleur, et Puydebat, chef des gardiens de la paix, Dhubert, chef de la police des ports, qui chacun dans leur sphère ont réorganisé complètement le service de sécurité de la grande ville et ce, souvent, avec beaucoup de difficultés, car, ils ont sous leurs ordres un personnel peu nombreux, donc surmené, mal payé et à qui des règlements d'administration trop stricts ne permettent pas toujours de donner tout l'avancement désirable. Ils ont perfectionné les services d'identification des criminels, et créé sous la direction d'un savant, M. le docteur Bérond, un laboratoire d'analyse qui est un des premiers de France. Ils ont aménagé, comme à Paris, mais avec infiniment moins de moyens, des services de police-sejours, des permanences claires et spacieuses ; ils vont créer une coopérative des gardiens de la paix et une maison de retraite. Il m'était venu aux oreilles pendant mon séjour à Marseille que, au risque de les décevoir profondément, il avait été question, de mettre la police de Marseille sous les ordres d'un jeune fils de famille, qui n'y entendait rien et qui eût certainement compromis leur effort. J'espère que cette faute sera évitée...

La rafle passa, dis-je. Une centaine d'agents en uniforme, venus de l'Évêché, barraient les issues, fouillant les bats, réclamant aux passants, leurs papiers, tâtant leurs poches pour y chercher des revolvers. On me fouilla comme les autres...

Une rafle à Marseille dans le quartier réservé, c'est aussi un spectacle extraordinaire... Les portières des temples de Cythère invitèrent les chefs de la police, bien qu'elles les reconnussent, à aller voir leurs filles. Il n'était pas nécessaire non plus, que les policiers prissent le soin de crier « haut les mains ! » aux passants. Ils les levaient, d'eux-mêmes au-dessus de leur tête, comme s'ils en avaient l'habitude.

— Nous avons saisi douze revolvers et arrêté quatre expulsés, me confia M. Vidal, que j'avais rencontré autrefois à l'Évêché...

Je les laissai conduire au poste leurs prisonniers... Pourtant l'heure s'avancait... Je voulais payer à Carmen les consommations que je n'avais pas bues ; comme je n'avais pas de monnaie, je montrai un billet de mille francs. Il n'en fallut pas davantage pour que les filles interrompant leur danse, se missent en cercle autour de moi, éblouies.

— Prêtes-le nous ! C'est pas pour le prendre ! ... Ça porte chance !

Et, comme si elles étaient affamées de bonheur, elles le mordrent !

Henri DANJOU

FIN



Mendiants et marins dans les rues du Vieux-Port.

(Photos Mouggins)



Richard Howard, âgé de 12 ans, a tué son père, Frank Howard, riche commerçant de Los Angeles, qui avait malmené sa mère et sa grand-mère. Voici le jeune meurtrier devant le juge d'instruction. L'attorney du district a remis Richard Howard en liberté, considérant que les circonstances du meurtre lui donnaient pleinement raison.

La première arrestation dans les airs

New-York, Septembre 1929.

L'aviateur nègre Alexandre Nelson — le *Lindbergh Noir* ainsi qu'on l'avait surnommé à Harlem — ne cessait de rêver aux prouesses de l'*Aigle Solitaire*. Il effectua récemment une audacieuse descente en parachute sur le champ d'aviation de Saratoga.

Quelques semaines plus tard, il débarquait à l'aérodrome de Roosevelt, près de Nassau, afin de continuer ses exploits. Or, un beau jour, les mécaniciens de l'aérodrome s'aperçurent de la disparition d'un parachute d'une valeur de 350 dollars. Des aviateurs, qui survolaient la région de grand matin, virent un acrobate noir se livrer à des exercices dans les airs à l'aide d'un parachute... Ils reconnurent celui-ci et celui-là et avisèrent la police de Nassau.

Deux détectives, un pilote et un reporter montèrent aussitôt dans un avion et s'élancèrent à la poursuite du voleur. Nelson fut arrêté et ramené par la voie des airs, au poste de police.



A Coney-Island, un jeune homme, Harold Underwarter, a tenté de s'empoisonner parce qu'il avait perdu 10 dollars à un jeu de cerceaux. Le médecin et l'infirmière qui le soignent ont bon espoir de le remettre rapidement sur pied.

L'ennemi des chiens

Manchester, Septembre 1929.

Depuis quelque temps déjà, un ennemi mystérieux s'acharnait sur les chiens de Manchester. Les bêtes mouraient subitement, et il était impossible de discerner si elles avaient été victimes d'un empoisonnement ou d'une épidémie. Or, les employés de la succursale du Daily Mail à Manchester recevaient, l'autre jour, ce mystérieux message téléphonique :

« Il n'y aura plus de chiens empoisonnés pendant quatre semaines. Je n'ai plus qu'un chien à supprimer. C'est un terrier qui s'appelle Peter, et son adresse est 45, Parsonage Road. Les causes de l'exécution sont la pollution de la rivière et des pavés... »

— Qui êtes-vous ? demanda l'employé à l'inconnu qui avait transmis le message.

— Ici, Jack-aux-talons-à-ressorts ! bonjour, fit la voix. Et aussitôt le récepteur fut raccroché.

La police a réussi à repérer l'endroit d'où le coup de téléphone était parti : il s'agissait d'une cabine publique. On s'empressa de prévenir le maître de Peter, qui habitait en effet à l'adresse indiquée, du danger dont son chien était menacé. Il était trop tard ! Peter venait de repter du jardin et était tombé raide mort. Son corps a été remis à la police qui procédera à une autopsie.

Cependant, quelques jours plus tard, les bureaux du Daily Mail recevaient un nouvel avertissement. Cette fois-ci, ce fut sous la forme d'une carte postale, signée « Jack-aux-talons-à-ressorts ». Cette missive annonçait que les chiens avaient été tués en vue d'importants cambriolages devant être prochainement effectués à Manchester.

Prison à vendre

New-York, Septembre 1929.

Les habitants de la petite ville de Burksville, dans l'Illinois, ne payent presque pas d'impôts, et la municipalité se trouva un beau jour dans l'impossibilité d'entretenir l'unique rue de la ville. Il fallut avoir recours à un emprunt, mais lorsque l'échéance arriva, les édiles furent incapables d'acquitter le montant de leur dette.

Les édifices publics furent alors mis en vente. Il n'y en avait que deux dans Burksville : l'hôtel de ville et la prison. Dans le courant de vingt années, celle-ci n'avait abrité qu'un seul détenu, un ivrogne cueilli dans les environs. Cet homme avait d'ailleurs arraché les barreaux de sa fenêtre, non pas dans le but de prendre la fuite, mais pour ramasser du bois pour son poêle...

L'hôtel de ville trouva un acquéreur pour la somme de 42 dollars. Quant à la prison, elle fut achetée pour 30 dollars par un citoyen qui y installa un troupeau d'oies.

Les tribulations de Harry Sinclair

Washington, Septembre 1929.

Le magnat du pétrole, Harry Sinclair, condamné à six mois de prison à la suite du scandale du « Jeapot Dome », et qui entra en cellule avec le sourire, commença à souffrir de sa réclusion, et surtout du manque d'air et d'exercice.

Son état de santé ayant été pris en considération, le détenu a été autorisé à accompagner le docteur de la prison dans les tournées que celui-ci effectue à travers les établissements pénitenciers de la région.

Mais la presse s'étant emparée de ces faits, afin de faire une vaste publicité autour du nom du millionnaire, la direction de la prison a jugé opportun de suspendre les sorties de Harry Sinclair.

Ajoutons que le détenu millionnaire a maigri de 17 livres depuis sont entrée en prison.



Le fondouck du supplice

Casablanca, Septembre 1929.

(De notre correspondant particulier.)

A la veille des fêtes du Mouloud (nativité du Prophète), le pacha de Casablanca recevait une lettre anonyme lui indiquant que, en pleine ville, rue Bab-er-Rha, dans un fondouck abandonné, une personne devait être séquestrée. Une forte odeur pestilentielle se dégageait en effet, disait la lettre, du fondouck et, nuit et jour, on entendait des plaintes et des cris.

La lettre fut transmise à la police et, le lendemain des fêtes, des policiers se rendirent rue Bab-er-Rha — à cent mètres à peine de la place de France, un des endroits les plus fréquentés de Casablanca.

Le fondouck paraissant inhabité, les enquêteurs en forcèrent l'entrée et visitèrent soigneusement les lieux.

Ayant traversé une petite cour attenante aux locaux d'habitation, ils furent saisis à la gorge par une odeur pestilentielle provenant d'un réduit plongé dans une obscurité complète.

Les policiers s'avancèrent et un affreux spectacle s'offrit soudain à leurs yeux.

Sur une natte pourrie, gisait un indigène revêtu de haillons. Tout autour du malheureux, des débris innombrables dégageaient une odeur épouvantable.

A la vue des enquêteurs, l'indigène fit un bond et se réfugia dans un angle de la pièce où il se mit à pousser des cris rauques de bête traquée.

Par le truchement d'un agent indigène on fit savoir au malheureux qu'aucun mal ne lui serait fait et qu'au contraire, on venait pour lui rendre

la liberté. Ces paroles eurent le don de calmer le prisonnier qui se laissa alors approcher.

Les policiers constatèrent alors que l'indigène, âgé d'une vingtaine d'années, portait au côté droit du cou d'horribles plaies sur lesquelles la vermine fourmillait. De plus, les pieds du prisonnier étaient attachés par deux anneaux rivés à une barre de fer de 30 centimètres environ de longueur.

Le séquestré raconta alors son histoire :

Il était le fils du motasseb de Casablanca, Hadj Driss Cherkaouri, homme extrêmement riche qui possédait d'immenses propriétés. Quand Cherkaouri mourut, Si Larbi, son héritier, devait hériter de ses biens. Mais sa famille le séquestra afin de capter l'héritage.

Un esclave lui apportait chaque jour les débris de la cuisine afin qu'il ne mourût pas de faim.

Aussitôt après le départ de l'esclave, d'énormes rats envahissaient le réduit où croupissait Si Larbi, et c'était alors une lutte acharnée et horrible avec les rongeurs pour la possession des débris que des chiens auraient dédaignés.

A toute heure du jour et de la nuit, un voisin, soudoyé par la famille du malheureux, lançait sur celui-ci des baquets d'eau froide. On pensait ainsi le faire devenir fou. Si Larbi poussait chaque fois des cris et il finit, ainsi par éveiller l'attention des voisins.

On établit qu'il y avait plus de trois ans que Si Larbi était séquestré. Cette affaire a causé une émotion énorme à Casablanca où la famille coupable est très connue.

R. S.



Les mémoires de Chicago May

Londres, Septembre 1929

La « Femme la plus mauvaise du monde », ainsi qu'on appelait Chicago May en Amérique, et qui est récemment morte dans un hôpital de Londres après avoir épousé son complice a laissé une œuvre posthume : ce sont ses *Mémoires* dans lesquels elle raconte, avec la plus grande franchise, les diverses péripéties de sa carrière mouvementée.

Elle débuta à 14 ans en dérochant 60 livres à son père et en s'embarquant avec cette somme pour l'Amérique.

Dans son récit, elle insiste moins sur les principaux événements de sa carrière (le cambriolage de l'American Express Company et la tentative d'assassinat d'Eddie Guérin) que sur les menus exploits de chantage et d'escroquerie qu'elle décrit en détail.

Mais elle se plaint de la difficulté des « affaires ». « La plus grande partie de mes gains, écrit-elle, m'était enlevée par les avocats, les tribunaux, les maîtres-chanteurs et les acolytes auxquels ils s'agissait de graisser la patte. J'ai travaillé dur à travers les bonnes saisons et les mauvaises, car les uns et les autres viennent sans qu'on ait rien fait pour cela, de même que le beau temps et le mauvais temps chez les agriculteurs... »



Accusé d'avoir participé à cinq meurtres et sept enlèvements, Charles Entratta subit le « grilling », enchaîné à son fauteuil. Mais jusqu'ici, rien n'a pu le faire sortir de son mutisme.

Le singe-cambrioleur

Mount-Vernon, (Etats-Unis) Septembre 1929.

Une série de vols mystérieux ayant été commis dans plusieurs villes de la région de Wenchesler, la police a ouvert une enquête qui a mené aux résultats les plus inattendus.

Il fut, en effet, constaté que les vols étaient toujours effectués de la même manière : le malfaiteur escadait les fenêtres des maisons et, après s'être introduit dans les appartements, y dérobaient de menus bibelots et des pièces de monnaie, sans toucher aux billets de banque et aux objets plus importants. De plus, il ne laissait aucune empreinte digitale.

Ce dernier fait a frappé tout particulièrement le chef de la police, qui avait évidemment lu Edgar Poe ou Arsène Lupin et lui a permis de conclure, que le mystérieux cambrioleur était un singe, dressé à cet effet.

Mais l'animal ne semble attiré que par des pièces métalliques et des bibelots. Aussi son tableau de chasse est modeste : vingt-cinq dollars dérobés aux habitants de Mount-Vernon, et quelques pièces et objets dans les localités avoisinantes. Mais il suffirait d'un peu d'entraînement pour faire de ce singe savant un dangereux malfaiteur.

Une récompense a été offerte pour la capture du voleur simiesque et de son maître.



Les policiers indigènes détachent le malheureux séquestré.



L'affreuse tuerie de Valensole vient d'avoir son épilogue en Cour d'assises. Voici, le lendemain du drame, la foule devant la ferme tragique...

Le drame de la route d'Antibes

Nice. (De notre correspondant particulier).

MINUIT. Une nuit de décembre méditerranéenne. Un ciel constellé d'étoiles. La route nationale de Paris à Nice, entre Nice et Antibes, au lieu-dit « Le Logis-du-Loup... » Revenant de Cannes, d'Antibes, du casino de Juan-les-Pins, et rentrant à Nice ou à Monte-Carlo, des automobilistes passent encore assez fréquemment.

Soudain, au milieu de la route, les mains crispées sur la poitrine d'où s'échappe un filet de sang, en bras de chemise malgré le froid assez vif, un homme apparaît, titubant :

— Au secours ! Au secours !

Épouvé, l'homme tombe... Mais un automobiliste l'aperçoit, stoppe, et va chercher le mystérieux blessé qu'il charge dans sa voiture.

— Je viens, dit alors ce dernier, d'être blessé de trois coups de revolver par une femme qui m'avait demandé de la conduire à Nice. Je venais d'arrêter mon auto, sur sa demande, quand elle tira. Elle n'est pas loin... Méfiez-vous, il y a encore trois balles dans le revolver.

C'est fini. Le blessé tombe dans le coma. Il ne reviendra plus à lui, et rendra le dernier soupir quelques instants après son transport à l'hôpital Saint-Roch, à Nice.

Grâce aux papiers qu'il avait dans son portefeuille — car celui-ci n'avait pas disparu — on l'identifia rapidement. Il s'agissait d'un M. Parizot, commissionnaire en haute couture, demeurant au palais Madison, rue de Russie, à Nice.

En toute hâte, on se rend à cette adresse. On y trouve la jeune femme de la victime qui, ébranlée par la fatale nouvelle qu'elle vient d'apprendre, trouve encore la force de déclarer :

— Mon mari était parti ce matin, sur les neuf heures, pour Cannes, dans son automobile, une Mathis à conduite intérieure. Il avait rendez-vous avec plusieurs couturiers pour leur montrer des modèles de robes du soir. Il avait pris soixante francs sur lui, pour ses frais. Il m'avait dit : « A ce soir, vers dix heures. »

L'infortunée épouse ne connaissait pas encore les dernières paroles prononcées par la victime. Elle ignorait donc que c'était une femme — et une femme qui se trouvait dans la voiture de son mari — qui tua celui-ci.

Pour elle, M. Parizot a été victime d'une agression sur la route. Et elle répète :

— Mon mari n'avait sur lui que soixante francs. Voyez dans son portefeuille s'ils y sont encore.

On cherche : le portefeuille contient deux cent francs !

Dès lors, le mystère commence.

La femme inconnue

Quelle est la femme qui a tué le commissionnaire en couture ? Quand est-elle montée dans l'automobile de M. Parizot ? Quel intérêt avait-elle à le tuer ? Autant de questions qui se posent.

L'enquête pectinait sur place quand, huit jours après le drame, une lettre anonyme, tapée à la machine à écrire, parvint au directeur de la Police de Nice. Le texte est bref :

« C'est une nommée Cohen qui a dû tuer M. Parizot. »

Une heure après la réception de cette lettre, M. Léon Curtey, chef adjoint de la Sûreté niçoise, ayant feuilleté ses dossiers secrets, appela deux inspecteurs en son bureau et les pria de lui ramener, avant une heure, une certaine Léonie Cohen, fille de mœurs légères.

Habilement « cuisinée » par M. Léon Curtey et son secrétaire, M. Laporte, Léonie Cohen, en moins de vingt minutes, avait avoué.

Le mystère s'obscurcit

Mais la version qu'elle donne du drame était assez inattendue. Selon Léonie Cohen, M. Parizot serait parti de Nice avec elle.

— Je connaissais M. Parizot pour l'avoir vu déjà une fois, déclara Léonie Cohen. Le matin du drame — il était environ 10 h. 30 — j'étais assise à la terrasse d'un dancing de la promenade des Anglais, quand je vis passer M. Parizot en automobile.

En me voyant, il stoppa.

— Voulez-vous venir avec moi à Cannes passer la journée ? me demanda-t-il.

Et comme je lui faisais remarquer que pareille promenade me ferait perdre ma journée :

— Qu'à cela ne tienne, répliqua-t-il, je vous dédommagerai très largement. Vous verrez que je serai gentil, et nous ne rentrerons pas trop tard.

« Porte de cette promesse, je partais en automobile pour Cannes, avec M. Parizot, qui conduisait lui-même sa Mathis. Quand nous arrivâmes à Cannes, il était environ midi. Traversant la ville, M. Parizot me conduisit dans un endroit désert où, arrêtant l'automobile, il me demanda de lui accorder mes faveurs, en échange de quoi il me remit deux cents francs. J'acquiesçai à son désir à deux reprises, puis nous regagnâmes Cannes.

— Attends-moi quelques minutes, me dit-il à un



Léonie Cohen.

certain moment. Je vais faire une course et te retrouve à tel café.

« Je me rendis à l'établissement indiqué. Mais j'y attendis vainement qu'il revint. Après deux heures, fort désagréablement surprise, j'ouvris mon sac à main pour régler ma consommation. Je constatai alors, avec effroi, que les deux cents francs qui m'avaient été donnés par M. Parizot avaient disparu.

« Quelques minutes après, je rencontrai dans Cannes un jeune Niçois que je connaissais. Il accepta de me reconduire à Nice.

« Il était alors 6 heures du soir environ, et je me dirigeais avec ce jeune homme vers la gare, quand j'aperçus M. Parizot dans sa voiture. Je lui fis signe d'arrêter et nous eûmes une assez vive explication au sujet de sa conduite. Il me fit presque des excuses, puis me convia à repartir avec lui pour Nice où il me rendrait, me dit-il, les 200 francs qu'il m'avait repris. J'acceptai, hélas ! »

Un drame dans une auto

Voici, toujours d'après le récit de Léonie Cohen, comment le drame aurait eu lieu.

Il était près de 21 heures. M. Parizot avait arrêté la voiture à l'endroit où elle fut retrouvée, et, s'engageant dans le sentier désert, exigea que Léonie Cohen se livrât une nouvelle fois à lui. Sur le refus de celle-ci, il fut saisi d'une véritable crise de sadisme. Empoignant sa compagne par le cou, il se jeta sur elle, l'étranglant à demi.

Renversée contre le dossier du siège avant, elle appuya sa main sur la poche de cuir de la portière et sentit la crosse d'un revolver. Affolée, elle saisit l'arme et, à bout portant, déchargea trois balles sur le courtier. Puis elle sauta sur la route et s'enfuit. Elle rentra à pied à Nice où elle arriva au petit jour.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit ?

La version du drame donnée par la meurtrière n'apparaît pas, au premier abord, invraisemblable. Le récit de Léonie ne comporte pas de « trou » ; il « s'enchaîne » normalement. Mabilement questionnée, Léonie n'a jamais varié dans ses déclarations.

Un point demeure pourtant obscur : qu'est devenu le revolver ?

— Je l'ai jeté dans un champ, a déclaré la fille Cohen.

Mais en vain cherchera-t-on, il demeure impossible de trouver l'arme, jusqu'au jour où, trois mois après la mort de M. Parizot, c'est-à-dire alors que Léonie Cohen est détenue à la prison de Nice, un revolver est trouvé par hasard, dans un champ proche du lieu du drame, par un agriculteur. Portée au juge d'instruction, cette arme est reconnue comme étant celle dont se servit Léonie Cohen. Elle contient bien trois balles, comme l'a déclaré la victime avant de rendre le dernier soupir.

Tout semble donc bien confirmer la thèse de la meurtrière. Celle-ci se trouvait en quelque sorte en état de légitime défense.

La famille de la victime intervient

C'est alors qu'intervient, en la personne de l'oncle de la victime, la famille de celui-ci :

— Mon neveu, va déclarer formellement cet oncle, dont l'honorabilité est parfaite, était incapable d'avoir une telle conduite. Tout dans sa vie, depuis bientôt 30 années, était en opposition totale avec le récit que fait la meurtrière. Celle-ci ment. Elle a déclaré avoir quitté Nice à 10 h. 30 ; or, des témoins affirment avoir vu la victime à Cannes à 10 heures et, de témoignage en témoignage, il résulte que de cette heure à 4 heures de l'après-midi, M. Parizot rencontra des clients cannois, mangea dans un hôtel de la ville, sans qu'à aucun moment il fût aperçu en compagnie d'une femme.

Mais la défense, représentée par un très ancien avocat du barreau de Nice, M^e Leclerc, ne semble pas s'inquiéter outre mesure de l'attitude des témoins de la partie civile. Ceux-ci, à son avis, font une erreur d'heure ou de jour, peut-être les deux.

Effectivement, rien à la charge de Léonie Cohen n'a été relevé à l'instruction. La conclusion de M. Bensa, le magistrat instructeur, et la présentation de l'ordonnance de mise en liberté qu'il fit en est une preuve — c'est que Léonie Cohen est une jeune fille évidemment de mœurs plus que légères, dont l'inconduite n'est que la conséquence d'un manque de direction, mais qu'elle n'est ni une aventurière dangereuse, ni, à plus forte raison, une meurtrière.

Coup de théâtre

Le jour de l'audience étant venu, et l'opinion publique attendant, non sans impatience, un verdict qui lui paraissait devoir être favorable à Léonie Cohen, un fait stupéfiant allait faire renvoyer l'affaire à une autre session.

Avant même, en effet, que commencât l'interrogatoire de l'accusée, l'accusation demandait le renvoi du procès, d'importants témoins cités par la partie civile ayant fait défaut ; ils avaient, en effet, été cités à comparaître comme étant à Cannes, alors qu'ils se trouvaient à Vichy.

Opposition du défenseur faisant ressortir que depuis plus de neuf mois sa cliente est incarcérée ; demande de jugement immédiat. Ce sont là vaines protestations, le président des Assises adopte la thèse de l'avocat général et, à la stupeur du public, l'affaire est renvoyée à une autre session.

L'opinion publique n'avait pourtant pas accepté sans réagir cette décision qui ne lui paraissait point justifiée. La presse locale demandait des explications et un quotidien niçois allait même jusqu'à publier une lettre du défenseur de Léonie Cohen, affirmant qu'un parti-pris révoltant présidait au jugement de cette affaire et que la preuve en était à tel point évidente qu'un substitut du procureur lui aurait répondu, à lui, avocat de l'inculpée, alors qu'il était venu au parquet solliciter la mise en liberté provisoire de Léonie Cohen :

— Votre cliente est en prison ; qu'elle y creve ! Paroles bien faites pour étonner qui connaît la courtoisie légendaire du parquet niçois.

Dès lors, une violente campagne commençait dans le même organe, qui réclama la mise en liberté de la jeune meurtrière.

Mais cette campagne devait demeurer vaine, et Léonie Cohen est toujours détenue : innocente d'assassinat, affirmant les uns, coupable seulement d'avoir défendu sa vie ; meurtrière, assassin avec préméditation, affirme la partie civile ; tandis que, très calme, le parquet semble ne rien entendre, se contentant de répondre parfois : « Ne craquez pas trop ! Attendez la prochaine session. Cette affaire vous réserve une grande surprise ! »

Attendez...

GRINGOIRE.



Ughetto et Mucha, les deux jeun...

LA presse a donné de longs comptes rendus des débats du procès de Digne : les détails de l'affreuse tuerie de Valensole, des crimes accomplis par ces deux jeunes bandits, Ughetto et Mucha, ont été rappelés avec une précision qui fait frémir.

On a appris sans étonnement le verdict ; le maximum pour les deux coupables, c'est-à-dire la mort pour Ughetto, et, pour Mucha, que sa jeunesse a sauvé, vingt ans de détention dans une colonie correctionnelle.

S'il en était besoin, à défaut d'autres indications tirées de l'assistance aux débats, les jurés des Basses-Alpes ont tenu à bien montrer qu'ils regrettaient vivement de ne pouvoir infliger à Mucha un châtement supérieur, celui-là même sans doute dont ils ont frappé Ughetto, puisque, après le verdict, ils ont adressé un vœu au Garde des Sceaux pour demander qu'en raison de l'augmentation de la criminalité des adolescents, les sanctions prévues par la loi visant les mineurs soient rendues plus sévères.

Il faut se garder de donner aux vœux des jurés une trop grande importance. Nous avons déjà dit que les archives de la Chancellerie en étaient encombrées ; certains vœux étaient légitimes, d'autres stupides : le malheur est que la place Vendôme réserve un sort identique aux bons et aux mauvais ; on ne s'en occupe pas.

Le vœu du jury de Digne a été certainement influencé par l'horreur même qu'à inspirée dans cette paisible région ce crime affreux. Faut-il aggraver les pénalités contre les mineurs ? Des précisions devraient être données. S'il s'agit de regretter, comme l'a fait le procureur de la République de Digne, qu'un enfant de seize ans, fût-il coupable d'un abominable forfait, ne puisse être conduit à l'échafaud, alors, nous le disons carrément, non, pas de modification dans le code pénal...

M. le Procureur de la République de Digne a tenu à un langage qui n'était pas celui d'un magistrat respectueux de la loi : le code pénal n'a pas été élaboré, croyons-nous, par des législateurs timorés. Des raisons trop simplement



La Cour d'assises de Digne



deux jeunes bandits de Valensole.



... Le jour de la reconstitution du crime, la garde mobile dut charger la foule indignée qui voulait lyncher les deux misérables. (Photos Mouggins)

Les tragiques fiancés de Vallorbe

Lausanne. (De notre correspondant particulier)

VALLORBE est certainement l'un des plus pittoresques et des plus industrieux bourgs de ce canton de Vaud, en lequel la nature généreuse semble avoir concentré quelques-unes de ses beautés les plus saisissantes: la chaîne majestueuse du Jura, une plaine d'une extraordinaire fertilité, le bleu et romantique lac Léman et les Alpes étincelantes. Tout, dans ces lieux privilégiés, respire le calme, le travail et la paix. Un jour, pourtant, un drame atroce vint jeter l'émoi et la consternation parmi ce peuple heureux.

C'était le 2 janvier dernier. Les habitants du village achevaient de fêter joyeusement l'an nouveau. Partout l'allégresse était encore à l'ordre du jour. Chacun s'en allait vers l'avenir, riche de tous les espoirs que fait toujours naître, chez les humains que nous sommes, la page encore blanche de l'année qui vient.

Une nuit... au poste

Au poste de police, l'agent de garde veillait près du poêle bien chaud, tandis qu'au dehors les passants faisaient crisser sous leurs pas la neige durcie.

L'horloge marquait 22 h. 30, lorsque la porte du poste s'ouvrit brusquement pour livrer passage à un jeune homme livide, transi et portant de multiples traces de sang. Ce jeune homme était Emile Reymond, âgé de vingt-cinq ans, fils du très honorable fermier du Day, une belle propriété des environs.

Et Emile Reymond fit le récit suivant: Dans l'après-midi, il s'était rendu à Lausanne en compagnie de son ex-fiancée, Louise Grobet, vingt-trois ans, employée dans une pharmacie de Vallorbe, fille du garde-forestier communal. Ils étaient rentrés à Vallorbe par le train de 22 heures. De la gare, il avait accompagné Louise Grobet chez ses parents, à la Raz, maison isolée, située au fond du vallon de Vallorbe. Alors que le couple venait de dépasser le battoir, deux hommes masqués avaient surgi, qui les avaient attaqués et roués de coups. Reymond avait été laissé sans connaissance sur le terrain et, quand il revint à lui, il constata que la jeune fille avait disparu sans laisser de traces.

Emile Reymond étant connu comme un garçon sérieux, la police ne douta pas de la véracité de ses dires, et il put rentrer à la ferme paternelle. Qu'est devenue Louise Grobet?

La nuit se passa, puis le lendemain, Louise Grobet n'avait pas reparu chez ses parents dont l'inquiétude était grande. On ne l'avait pas davantage aperçue au village, pas plus qu'à la pharmacie où elle aurait dû reprendre son service. Les parents entreprirent des recherches et la justice fut saisie de l'affaire. Un coup de théâtre allait, par ailleurs, se produire: dans l'après-midi du vendredi 4 janvier, des citoyens patrouillant au bord de la rivière apercevaient, accroché à un barrage, le cadavre de Louise Grobet, la tête et les mains recouvertes de glace, la tête portant les traces de nombreuses blessures.

Dès cet instant, le récit de Reymond parut des plus suspects au juge et aux policiers chargés de l'enquête. Juge et policiers se transportèrent le samedi matin au domicile de Reymond et interrogèrent ce dernier, lequel maintint le récit fait au poste de police.

Cependant, le rapport de l'autopsie allait établir que Louise Grobet portait des traces de strangulation. Considérant que Reymond ne devait pas être étranger à cette mort violente, le juge déclara contre lui un mandat d'amener. Et presque immédiatement après son arrestation, Reymond entra dans la voie des aveux. On put, alors, reconstituer le pavorant drame.

Un triste roman d'amour

Les deux jeunes gens avaient échangé l'anneau des fiançailles le jour de l'an 1928. Mais les parents de Reymond ne tardèrent pas à s'apercevoir que la fiancée ne nourrissait aucun goût pour les travaux des champs auxquels son mariage allait certainement l'astreindre. Ayant séjourné à la

ville — entre autres à Paris — Louise Grobet en avait, en effet, rapporté d'autres aspirations. Cela suffit pour créer une animosité dont la jeune fille allait être la victime. En décembre, Reymond, cédant aux conseils de ses parents, rompit ses fiançailles et remettait à Louise Grobet une somme de 300 francs à titre de dédommagement, pour ses frais de trousseau.

En dépit de cette rupture, les fiancés continuèrent de se voir. Ils se virent même si bien qu'un jour — précisément le 1^{er} janvier dernier — la jeune fille avouait à son ex-fiancé qu'elle se trouvait enceinte. Ce fut au cours de cette entrevue que les deux jeunes gens décidèrent de se rendre à Lausanne pour y consulter un médecin, Reymond étant décidé, au cas où l'affirmation de

Des remords, au reste, Reymond semble n'en avoir eu aucun par la suite; tout au contraire, il s'abaissa à salir basement sa victime.

Devant ses juges

Reymond vient de comparaître devant le tribunal criminel d'Orbe qui a consacré quatre longues journées à cette affaire, dont on trouve rarement l'équivalent dans les annales judiciaires suisses. Cela est si vrai qu'elle a soulevé dans tout le pays une véritable vague d'indignation.

Nous ne reprendrons pas dans le détail ce que furent ces débats, auxquels l'acteur principal du drame assista avec une parfaite indifférence. Il y eut un défilé de nombreux témoins, un transport de justice sur les lieux du crime, où Reymond répondit mollement à l'interrogatoire de reconstitution.

Ce qui nous paraît autrement intéressant dans ces assises criminelles, c'est le rapport des experts psychiatres, qui va singulièrement aider la défense. Ce rapport fait la relation d'un extraordinaire délire qui s'est emparé de Reymond, alors qu'il était incarcéré à la prison du Bois-Mermet, à Lausanne. Le docteur Schitlowski, l'éminent psychiatre de Lausanne, indique les phénomènes mentaux qu'il a pu observer en la personne de l'accusé. Sous l'empire de ce « délire de détention », Reymond a écrit de nombreuses lettres, dans lesquelles il s'intitule tantôt « l'Elu de Dieu », tantôt de « Réveillon du Monde et de l'Amour ». Cet étrange assassin affirme que sa fiancée tuée lui sera remplacée, aux termes d'un divin décret, et... cette nouvelle fiancée ne sera rien de moins que la jeune fille hongroise qui triompha, récemment, à un concours de beauté... Et Reymond, en vue de ses fiançailles avec cette reine de beauté, estime qu'il s'impose pour lui de prendre le titre de « Louis II de Hongrie »!

Les experts psychiatres vont, d'ailleurs, nous donner la définition de la folie de Reymond. Car, à l'asile d'aliénés de Cery, où l'accusé fut en observation, on a réussi à déterminer que... le misérable était atteint de schizophrénie. Aux dires de ces messieurs, les 30 à 40 % de l'humanité civilisée se trouvent exactement dans le même état d'esprit que Reymond. Voilà qui est réconfortant!

Le verdict du jury

Le procureur général a vigoureusement combattu le rapport d'expertise psychiatrique, sur lequel, par contre, la défense a bâti la plaidoirie qui s'imposait: l'irresponsabilité.

Mais le jury ne s'est point laissé submerger sous le flot d'éloquence du défenseur. Avec une grande fermeté, et après dix minutes seulement de délibération, il a rapporté le verdict suivant:

1. Reymond a-t-il volontairement donné la mort à Louise Grobet? Réponse: Oui, à l'unanimité.

2. Est-il coupable de ce fait? Réponse: Oui, à l'unanimité.

3. Reymond était-il, au moment de l'exécution de son acte, atteint d'une maladie ou d'une infirmité qui le mettait hors d'état d'apprécier les conséquences et la moralité de ses actes? Réponse: Non, à l'unanimité.

4. Était-il contraint par une force à laquelle il ne pouvait résister? Réponse: Non, à l'unanimité.

Ce verdict entraîne une condamnation à une réclusion de douze ans au minimum et de trente ans au maximum. Le procureur général requiert la peine de la réclusion pendant dix-huit ans et la privation des droits civiques à vie.

Le tribunal criminel reconnaît Emile Reymond coupable d'homicide volontaire et le condamne à seize ans de réclusion, sans déduction de la préventive, à la privation des droits civiques à vie. Il est fait droit aux conclusions de la partie civile qui réclame une somme de 4.000 francs pour ses frais d'intervention pénale.

Ainsi finit ce douloureux drame d'amour, dont l'horreur de l'épilogue restera longtemps gravée dans la mémoire de l'honnête population vaudoise.

Gaston RUB.

humaines ont inspiré aux rédacteurs de notre charte criminelle des atténuations de peine en faveur des mineurs... S'il s'agit, au contraire, de regretter qu'un jeune bandit comme Mucha soit libre à 36 ans et jeté sur le pavé, alors que ses mauvais instincts pourront le pousser à commettre un autre crime, alors, oui, le regret est légitime, et l'on a le droit, le devoir d'examiner quelles réformes pourraient être apportées au code pénal.

Et c'est pourquoi il aurait été intéressant que le jury des Basses-Alpes précisât davantage la portée de son vœu.

Nous n'avons pas attendu les débats du procès de Valensole pour faire à cet égard les observations que commandait l'ordre public.

A propos de l'assassinat de la rentière de Vaucresson par deux gamins, il y a plusieurs mois, nous avons fait remarquer que le maximum de la loi était insuffisant pour assurer la protection de la société contre ces chenapans qui, à trente-quatre et à trente-six ans, seraient automatiquement libérés.

Le tragique procès des Basses-Alpes ramène l'attention sur cet angoissant problème.

Nous pensons qu'une révision des textes concernant les mineurs s'impose: il faudra toutefois l'accomplir avec mesure.

Il faut toujours se méfier de sa propre émotion; il est dangereux, sous le coup de l'horreur qu'inspire un forfait, de modifier une législation qui n'a pas été élaborée à la légère, mais, d'autre part, il est opportun de renforcer les mesures de sauvegarde sociale, lorsque l'existence même de la société paraît menacée par un accroissement de la criminalité.

Mais ce souci de protection sociale qui nous anime toujours, dans ce journal, ne nous empêche pas de regretter qu'un représentant du ministère public ait pu dire qu'il « avait la mort dans l'âme » de ne pouvoir demander l'échafaud pour un enfant de seize ans.

Ce sont là des paroles choquantes.



de Digne pendant les débats.

LE 13 ENIGME

Grand concours hebdomadaire

III. - L'esprit déménageur

Il fut, une nuit parfaitement stupide, et j'avoue que pendant les dernières heures de la veille, les plus pénibles, celles qui précèdent le lever du jour, j'en voulus à G-7 de m'avoir fait parcourir près de trois cents kilomètres pour attendre à ses côtés, dans l'obscurité d'une chambre close, l'esprit déménageur.

Nous étions arrivés la veille au soir dans ce petit village du Nivernais. Le maître de maison, Edgard Martineau, nous avait fait chercher à la gare en voiture. Il nous attendait sur le perron de sa maison, que les gens du pays appellent le château.

Une vieille maison à deux ailes, de style vaguement louisquatorzième, dont les murs et le toit ne sont plus rigoureusement d'équerre.

Elle a néanmoins assez d'allure, et une tourelle excuse le terme pompeux de château, en même temps que le parc qui, lui, est de toute beauté.

Des paysans étaient groupés sur la route pour nous regarder passer, et cela ne m'étonnerait pas d'apprendre que certaines bonnes âmes s'attendaient à nous voir tomber sous les coups de l'esprit déménageur.

Car on savait que G-7 arrivait de Paris tout exprès pour mettre la main sur l'esprit qui, depuis un an, faisait le fond de toutes les conversations du pays.

Lorsqu'il s'était manifesté pour la première fois, le château était la propriété d'une vieille rentière, Mme Dupuis-Morel, veuve d'un officier de cavalerie, qui avait poussé de hauts cris en trouvant un matin le plus lourd de ses bahuts au beau milieu de la pièce dont il occupait la veille un angle.

Mme Dupuis-Morel ne détestait pas faire tourner les tables. On commença par se moquer d'elle.

Mais le bahut prit l'habitude, aussitôt remis dans son coin, de changer de place, tant et si bien qu'il fallut convenir qu'il y avait là quelque chose d'anormal.

Ce bahut était immense, d'un poids considérable. C'était un de ces meubles antiques comme on n'en fait plus, pour la bonne raison qu'ils n'entraient pas dans les appartements modernes.

Mme Dupuis-Morel n'employait qu'une servante aussi vieille qu'elle et un jardinier de soixante-douze ans. Il n'y avait personne d'autre au château.

Or, tout le village défila peu à peu et put se convaincre que le bahut se refusait à garder la place qui lui était assignée.

Martineau fut le seul à se moquer de ces racontars. Il se brouilla par ce fait avec sa vieille amie Dupuis-Morel. Mais celle-ci lui pardonna quand, après avoir cherché en vain à vendre le château hanté, elle vit Martineau se présenter comme acquéreur.

Bien entendu, il eut le domaine pour un prix dérisoire : à peine la moitié de sa valeur.

Il annonça, à tous ceux qui voulaient l'entendre, que l'esprit déménageur ne se risquerait pas à opérer tant qu'il vivrait au château.

Mais quelques jours plus tard, on le voyait changer d'attitude. Il se montrait inquiet. On chuchota que l'esprit déménageur toujours le bahut et que Martineau ne tarderait pas à mettre le domaine en vente à son tour.

Tels étaient les faits. De loin, cela paraît idiot. Mais, quand on est dans le pays, quand on ne voit que visages anxieux, brouillés par le sentiment du mystère, quand on entend les gens ne parler qu'à voix basse, on comprend que le maire ait demandé l'aide d'un inspecteur de Paris pour mettre fin à pareil état de choses.

L'inspecteur, c'était G-7, qui eut la gentillesse de m'emmener, gentillesse dont je ne lui sus aucun gré après quelques heures de veille dans la chambre au bahut.

Car c'est dans cette pièce même, qui sert de lingerie, que nous passions la nuit, installés dans des fauteuils, une bouteille de blanc fumé et des sandwiches au jambon à portée de la main.

Le bahut était à sa place, contre le mur de gauche, et de temps en temps nous scrutions l'obscurité pour nous assurer qu'il n'avait pas bougé.

Nous étions dans la tradition jusqu'au bout : nous n'avions pas fait de lumière, nous ne parlions pas et même nous évitions de fumer, par crainte d'effrayer l'esprit déménageur.

C'est G-7 qui avait voulu qu'il en fût ainsi, ce qui m'avait quelque peu étonné de sa part.

A vrai dire, depuis que nous étions dans la maison, il avait l'air de couper dans cette histoire de fantôme. En tout cas, il n'en avait pas ri, pas même souri.

C'était d'autant plus bizarre que le propriétaire lui-même, avec sa bonne tête de Gaulois, n'avait rien d'un adepte du spiritisme, ni d'un froussard.

Et pourtant, lui aussi avait fini par se laisser impressionner. Dans la soirée, il nous avait expliqué le manège de l'esprit.

La place du bahut était contre le mur. Il avait quatre pieds qui étaient posés, comme on le fait souvent dans les maisons bourgeoises, sur des supports de verre épais.

Sur l'invitation de G-7, je tentai de soulever le meuble, ou seulement de le faire bouger de quelques centimètres, mais ce fut peine perdue. C'est tout juste si je parvenais à soulever un pied à la fois, et seulement de cinq à six millimètres.

Ce n'était pas un bahut : c'était un monument. Et il était d'autant plus lourd que Martineau y avait enfoncé quantité de vieux bouquins, comme l'histoire de la Révolution française et l'œuvre complète de Michelet.

— Vous verrez qu'au matin vous le retrouverez au milieu de la chambre ! A cette place, tenez !. Demain, nous le remettrons où il est. Pour cela, il faudra trois hommes... Et douze heures plus tard il aura déménagé à nouveau...

J'étais incrédule. G-7, lui, était sérieux comme un augure. Et il accepta avec empressement de passer la nuit dans la pièce, comme Martineau le proposait.

Je ne sais pas s'il s'endormit. Moi, je m'assoupis plus d'une fois, et la dernière fois que j'ouvris les yeux, l'aube commençait à éclairer la chambre où le vieux bahut était toujours à sa place.

Je regardai l'inspecteur avec ironie.

— Il n'a pas bougé ! dis-je.

— Il n'a pas bougé, en effet. Cela vous dit-il quelque chose d'aller fumer une cigarette dehors ?

J'acceptai avec empressement de le suivre. Mais, dans le jardin, je fus désagréablement surpris par l'humidité froide du matin. Moins de cinq minutes plus tard, je proposai de rentrer.

Cinq minutes ! Quand nous rentrâmes dans la chambre, le bahut était au beau milieu de celle-ci, tandis que les quatre supports de verre étaient restés à leur place respective.

■ ■ ■

Jusqu'alors, j'avais établi une certaine corrélation entre la passion de G-7 pour le jeu d'échecs et ses aptitudes policières. Mais je commence à croire que je me suis trompé.

En effet, je suis beaucoup plus fort que lui devant les cases blanches et noires.



...c'est dans cette pièce même que nous passions la nuit.

Et je suis pour ma part un assez piètre policier. Plein de bonne volonté, pourtant ! C'est ainsi que, tandis qu'il finissait sa bouteille de vin blanc, je notai une foule de détails.

Par exemple, que le plafond était traversé de trente en trente centimètres par des poutres de chêne apparentes, dans le style anglais.

Au milieu de deux de ces poutres, il y avait de forts crochets qui avaient dû supporter des suspensions.

Je notai encore qu'un des angles de la chambre était plus aigu que les autres, mais tous les angles de la maison, en somme, étaient plutôt irréguliers.

Enfin le plancher était magnifique, ciré avec soin. J'y cherchai des rayures, mais en vain.

Une fois de plus je tentai de remuer le bahut. J'y mis une certaine rage. Quelques instants plus tard, j'étais en nage, et c'est tout juste si le meuble avait bougé de quelques millimètres.

Une idée me passa par la tête. J'ouvris le bahut. Je m'attendais à le trouver vide de ses livres ou à voir ceux-ci empilés à la hâte.

Car le soit-disant esprit n'avait eu que cinq minutes pour le transporter. Il n'avait pas eu le temps de retirer les bouquins et de les ranger ensuite avec soin. G-7 souriait. Cela m'énerva :

— Savez-vous seulement quelles sont actuellement les personnes qui couchent dans la maison ? questionnai-je sur un ton agressif.

— Peu importe ! répondit-il.

— Comment, peu importe ? Vous n'allez pas prétendre que c'est un esprit déménageur qui...

— Vous vous considérez comme un homme de force moyenne, je suppose ? Et même comme un homme de force assez supérieure... Vous faites du sport...

— N'empêche qu'il peut exister un colosse qui...

— Cela se saurait ! Surtout si le colosse en question avait déjà vécu ici du temps de Mme Dupuis-Morel... Car n'oubliez pas que l'esprit se manifestait dès cette époque... C'est même là le point le plus important... Laissez-moi vous poser une question à mon tour... Si vous deviez pénétrer dans cette pièce par escalade, comment feriez-vous ?

Je rougis. Je dus avouer que je n'avais pas examiné les lieux sous ce rapport. J'allai vers la fenêtre.

— C'est facile ! remarquai-je. Un enfant le

terrait ! Nous sommes au premier étage. Mais il y a un poirier en espalier qui semble pousser là tout exprès... C'est une véritable échelle... Seulement, selon vos propres paroles, cela ne nous avance pas...

— Vous croyez ?

— Mais, sacrebleu, vous venez de dire vous-même qu'un homme n'est pas capable de remuer ce bahut !... A moins de penser qu'ils viennent à deux ou trois...

Je m'interrompis. Je triomphai.

— D'ailleurs, vous oubliez qu'il y a un instant nous étions dehors, et justement de ce côté de la maison...

Il souriait toujours. J'avais déjà dû m'habituer aux manières de Joseph Leborgne, qui était un autre phénomène, dans son genre. Mais G-7 était plus déroutant encore.

En l'occurrence, j'étais prêt à me fâcher, d'autant plus que je n'avais pas dormi, ni déjeuné. Mais Martineau entra, en robe de chambre, les cheveux encore en désordre.

Il s'arrêta net à la vue du bahut.

— Alors... vous l'avez vu ?... balbutia-t-il.

— Comme vous dites ! répliqua tranquillement G-7.

— Et... et vous ne l'avez pas arrêté ?... Vous n'avez pas... pas tiré... dessus ?

— Même pas !

Le bonhomme tournait et retournait autour de son meuble, le palpa, puis regardait mon compagnon avec une visible angoisse.

— Même en votre présence !... articula-t-il.

SOLUTION de la 1^{re} Enigme (G.-7)

— Voilà des années que le bonhomme avec qui, hier, vous avez bu du champagne, commet impunément des méfaits de toutes sortes dans les capitales européennes...

« Rendez-vous compte de la difficulté d'arrêter un monsieur qui, d'un mouvement du petit doigt, peut se faire sauter en même temps que tout ce qui l'entoure !... »

« Et imaginez que ce monsieur ne commet pas la folie de se promener en rase campagne... »

« Il y a un mois que je suis sur ses talons. Et hier j'avais décidé de le prendre par ruse... J'étais dans un taxi avec ma sœur, en face du cabaret... Ma blessure était prête, faite par moi-même, avec tout l'art possible, désinfection comprise... Vous voyez qu'il n'en reste à peu près rien. »

« Place Saint-Georges, ma sœur est descendue et notre homme devait presque fatalement profiter de ce que la voiture était libre, du moins en apparence... »

« Un homme blessé, sans connaissance, n'éveille pas la méfiance... Notre bandit eût bâti sur cette histoire le même roman que vous, et il ne m'eût pas fallu cinq minutes pour trouver l'occasion de lui arracher le détonateur qui se trouve toujours dans la poche de son veston et qui lui permet de faire exploser la dynamite... »

« Vous avez fait tout rater. Un instant, je vous ai pris, pour un complice. J'ai fouillé vos tiroirs... Vous m'excusez ? »

Il vit que j'étais désarmé et il conclut :

— Si j'ai perdu un ennemi, j'espère que du moins j'ai gagné un camarade... peut-être un ami... »

G. S.

Nous publierons, jeudi prochain, la liste des gagnants.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1^{er}. — A la fin de chacune des 13 ENIGMES, une série de questions sera posée aux lecteurs. Ils devront y répondre d'une façon nette et précise, succincte le plus possible.

Ceux d'entre eux qui laisseront de côté l'une de ces questions se verront éliminés d'office. Les gagnants seront ceux dont les réponses se rapprocheront le plus des solutions exactes rédigées par l'auteur des 13 ENIGMES, M. Georges Sim, qui les a remises sous plus cachetés et numérotés au directeur de " DÉTECTIVE ".

Art. 2. — Les lecteurs ont huit jours pleins pour nous faire parvenir leur réponse, après la publication de chaque ENIGME. C'est-à-dire que les enveloppes contenant les réponses à l'énigme N° 3 (26 septembre 1929) devront nous être parvenues, au plus tard, vendredi 4 octobre 1929, avant minuit. Les lettres reçues après ce délai seront détruites purement et simplement.

Exception sera faite pour les réponses de nos lecteurs de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) et de l'étranger, qui peuvent expédier leurs lettres jusqu'au vendredi 27 septembre 1929, avant minuit. Le timbre à date de la poste servira de contrôle.

Les enveloppes, affranchies convenablement, devront être adressées à la Direction du journal " DÉTECTIVE ", 35, rue Madame, Paris (VI^e), porter la mention CONCOURS DES 13 ENIGMES N° 3, et renfermer le bon du concours correspondant. Seuls, les abonnés peuvent remplacer le bon par la dernière bande du numéro correspondant.

Art. 3. — Chaque lecteur n'a le droit d'envoyer qu'une seule solution par ENIGME. Il est bien entendu, toutefois, que chaque membre d'une même famille a le droit d'envoyer sa propre solution.

Art. 4. — Nous donnerons la solution exacte de l'ENIGME N° 3 dans notre numéro du jeudi 10 octobre 1929, et la liste des gagnants dans notre numéro du jeudi 17 octobre 1929. Le même rythme sera observé pour toutes les autres énigmes.

Art. 5. — Le concours des 13 ENIGMES est doté de 25 prix chaque semaine, totalisant 3.000 francs en espèces.

Art. 6. — Chaque ENIGME forme un concours complet. Il s'agit donc de 13 concours distincts.

Mais nous faisons remarquer à nos lecteurs qu'ils ont tout avantage à participer aux 13 concours, car le plus avisé d'entre eux qui totalisera le plus grand nombre de points parmi les 325 réponses primées pendant 13 semaines, se verra attribuer un prix spécial de

10.000 francs en espèces

indépendant de tout autre prix qui lui aurait été déjà attribué.

Prix hebdomadaires :

1 ^{er} PRIX :	1.000 francs en espèces
2 ^e	500 —
3 ^e	250 —
4 ^e	150 —
5 ^e	100 —
6 ^e au 25 ^e	50 —

Ce n'est pas un de mes domestiques, au moins ?

— Je ne pense pas. Comment sont faits vos domestiques ?

— Il y a d'abord la cuisinière, Eugénie, une grosse commère de quarante ans...

— Passons...

— Puis il y a son gamin, qui a quinze ans et qui soigne les chevaux...

— Passons...

— Enfin le valet, un grand garçon un peu simple...

— Ensuite ?

— C'est tout, fit piteusement Martineau.

— Dans ce cas, allez achever votre toilette. Car je parie que vous êtes venu ici avant même de vous laver...

— Mais l'esprit ?... Qu'en pensez-vous ?

— Qui couche dans cette bicoque, au fond du parc ?...

— Quelle bicoque ?

G-7 attira Martineau vers la fenêtre.

Georges SIM.



(Lire la solution exacte Jeudi 10 octobre)

Les lecteurs désireux de prendre part au Concours hebdomadaire devront répondre aux questions suivantes :

1^o Quel est l'esprit "déménageur" ?

2^o Comment opère-t-il et pourquoi ?

3^o Combien de solutions exactes parviendront-elles à "DéTECTIVE" ?

.....

Découper ce Questionnaire qui tient lieu de

BON N° 3

NOS MAÎTRES EN PANTOUFLES

III. - Henri

Un vieux souvenir, d'abord. Cela remonte à 1909 ou 1910. Je me rappelle le décor. Un petit jardin entre une maison bordée d'un perron — la maison de mes parents — et une petite construction basse, au toit plat et comme écrasé sur le sol : l'étude de mon père, avoué.

Cela se passait à Beauvais. J'étais sur les marches du perron. Un homme arriva : un sourire mince éclairait le visage sous une moustache courte. Et puis il y avait les lorgnons, les lorgnons qui multipliaient le feu du regard, ces fameux lorgnons dont a hérité César Campinchi, disciple chéri.

Henri-Robert plaquait ce jour-là en province.

Je l'ai revu quinze ans après.

Le sourire était le même, peut-être un peu plus mince, peut-être un peu plus pâle.

Et il y avait toujours le lorgnon.

Les cheveux étaient déjà gris quand je le vis pour la première fois. Ils n'ont pas blanchi.

Ils sont devenus verts, comme le costume d'académicien.

C'est d'ailleurs là l'un des cas de mimétisme les plus curieux qu'on ait jamais enregistrés.

Henri-Robert dans les couloirs du Palais, c'est Dieu lui-même en promenade.

Ou plus exactement c'est Boudha, le Boudha aux mains nombreuses. Car il faut être Boudha pour réaliser ce miracle incroyable et cependant quotidien de serrer en si peu de temps autant de phalanges.

En effet, Henri-Robert jouit au Palais d'une situation exceptionnelle. Tout le monde révere en lui l'avocat type, l'avocat unique.

Y en a-t-il eu de plus grand ? Y en a-t-il aujourd'hui de plus émouvant ?

Là n'est pas la question.

Ce qu'on admire en lui, du buffet à la bibliothèque et des locaux du Conseil de l'Ordre au vestiaire, c'est l'homme qui a été avant tout et uniquement un avocat.

Ce qu'on respecte en lui c'est, qu'ayant choisi un métier, il a eu la légitime ambition d'y acquiescer la première place, mais qu'il a voulu y parvenir par les seules ressources de ce métier.

Ayant obtenu ce poste de premier plan, il a visé plus haut, mais c'est encore par l'éclat qu'il avait su donner à son rôle dans le prétoire qu'il l'a obtenu.

Henri-Robert est devenu académicien parce qu'il avait été un grand avocat. Mais il n'a pas eu besoin d'avoir été président de la République pour briguer le bâtonnat.

Et cela tout de même représente quelque chose au Palais. Cela lui donne une sorte de pureté. Henri-Robert n'a jamais fait de politique, pensez donc, dans un milieu où les détenteurs des plus gros cabinets ont été ministres de la Justice et où le stagiaire le plus modeste est au moins conseiller municipal.

Il a simplement un gendre député comme César Campinchi a un beau-père ancien ministre.

Mais on n'est pas plus responsable de son gendre que de son beau-père.

Hélas ! je dois dire que cette image pure que je m'étais faite d'Henri-Robert, un jour, a été ternie.

J'ai, en effet, appris qu'il s'était fait élire délégué sénatorial, comme un simple pharmacien.

Tous les grands hommes ont leurs faiblesses.

Quoi qu'il en soit, dans les couloirs du Palais, Henri-Robert passe escorté d'hommes et d'admiration.

Il les rend en sourires et en poignées de mains. Il le fait d'ailleurs avec la sereine et charmante impartialité d'un dieu aimable débonnaire.

Il adresse ses sourires aussi bien aux élus qu'aux cochons et, un jour, avisant un jeune journaliste qui, à la sortie d'une Chambre



Un récent portrait de M^e Henri-Robert.

correctionnelle, le saluait respectueusement il alla à lui la main tendue et avec cet accent de sincérité qui bouleverse les jurés, il s'écria :

Robert

Quel accueil allait-il recevoir ? N'allait-on pas lui manifester une certaine réserve ?

Lorsqu'il arriva au Palais, il rencontra Henri-Robert. Celui-ci le prit par le bras et ostensiblement se promena avec lui pendant une demi-heure.

Le passé était aboli.

Quand on parle d'Henri-Robert à ses intimes, ils répondent avec admiration : — C'est une merveilleuse mécanique de précision.

Il faut d'ailleurs ajouter que cette mécanique est à base de réveille-matin.

C'est, en effet, de bonne heure qu'on trouve tous les jours Henri-Robert debout. Cette habitude de se lever tôt lui a toujours donné une certaine avance sur ses confrères. Il fut sportif à une époque où il n'était pas encore à la mode de l'être parmi ceux qui se disent intellectuels.

Il joue au golf.

Pantalon bouffant et canne à la main, il poursuit la balle avec cette précision qu'il met à suivre une idée.

Une autre passion : le cinéma. Henri-Robert a été un des premiers à avoir pour les images mouvantes un culte fervent.

Son fils Jacques a même inventé un appareil de projection avec lequel on a donné, dans la demeure du père, des représentations sensationnelles.

Le golf et le cinéma, ce sont les distractions.

Il y a le Palais. Il y a le cabinet.

Que reste-t-il ? les soirées ? Elles sont courtes chez Henri-Robert.

Quelques amis avec qui l'on joue quelquefois au domino. L'amiral Degouy y est la figure la plus familière.

On cause un peu. On ne boit pas, ou à peine. Dès l'apparition des petits verres, l'amiral Degouy se dresse :

— Arrière ! dit-il, chaque petit verre avalé est un coup de poignard qu'on se donne.

Les veillées, dans ces conditions, peuvent-elles se prolonger bien longtemps ? On se couche tôt.

Au reste Henri-Robert s'endort comme un enfant.

Un jour, montant en taxi, avec un ami, il s'arrêta au milieu d'une phrase, s'enfonça bien au fond de la voiture et s'endormit. Le trajet dura à peu près un quart d'heure.

Quand le taxi s'arrêta, Henri-Robert se réveilla le plus naturellement du monde et, comme on reprend un paquet laissé négligemment sur la banquette, il reprit sa phrase au point exact où il l'avait laissée.

D'ailleurs, il aime aller au lit de bonne heure.

Il était un jour à Rouen avec quelques journalistes parisiens qu'il avait invités à dîner. Le repas fut gai.

Il y avait là Géo London qui, le nez penché sur la table, faisait ricocher ses mots sur les bords de son assiette, comme un joueur de billard cherche l'effet par la bande.

André Salmon, vêtu de clair, créait de l'irréel, lançait des idées comme des bulles de savon et faisait passer dans la conversation des images nouvelles, rapides comme des étoiles filantes, au point qu'à chacune on avait envie de faire un vœu.

Tout à coup, le bruit des voix s'affaiblit. On parla à voix basse sans savoir pourquoi. On regarda : Henri-Robert avait fermé les yeux.

Une petite pendule au-dessus d'une porte marquait dix heures douze.

— Le patron, remarqua le secrétaire du grand avocat, est aujourd'hui, pour s'endormir, de douze minutes en retard.

Pierre BENARD.

Jeudi prochain :

IV. - De Moro-Giafferi



M^e Henri-Robert en Académicien.

— Ah ! mon cher ami, vous venez de prononcer une plaidoirie qui à la vérité, est un pur bijou.

Il a, d'ailleurs, des gestes charmants.

Un avocat, fort sympathique, par suite du surmenage, montrait des signes de surexcitation évidents.

Un jour, il brisa, à coups de canne, les glaces d'un magasin. Un repos sévère s'imposa.

Quand l'avocat guéri revint au Palais après cette aventure, il était un peu inquiet.

GRATUITEMENT
20 SUCCÈS
du catalogue

BROADCAST

Les plus beaux des disques en vogue

DONNÉS
à tout acheteur de notre
PHONO



LUXUEUX PORTATIF 28x32x13

riche gainerie, moteur robuste
diaphragme sonore, garnitures nickelées

payables

en

12

versements de

25 FRs

ou au comptant

au prix exceptionnel de 250 francs

Cette Souscription

donnant droit aux disques gratuits

est réservée aux 250 premiers lecteurs du

DETECTIVE

qui enverront cette annonce avec

une enveloppe portant leur adresse à la

SOCIÉTÉ DICO

119, Rue Championnet, PARIS-18^e

pour recevoir catalogue des disques

BROADCAST

afin de fixer leur choix avant de passer commande.

(Correspondants demandés partout)

29

Gringoire

est maintenant

le plus grand journal
hebdomadaire
littéraire et
politique

Principaux collaborateurs :

Comtesse de BEAUMONT,

COLETTE,

Princesse LUCIEN MURAT,

HENRI-ROBERT,

Marcel PRÉVOST,

de l'Académie Française

G. AURIC, Henri BÉRAUD,

BIB, R. BOUCARD, CARCO,

CHACK, F. de CROISSET,

J. DELTEIL, DEKOBRA,

J. DEVAL, R. DORGELES,

J. KESSEL,

P. DE LACRETELLE,

M. LARROUY,

J. LASSERRE,

L. LATZARUS, H. LAUWICK,

P. LOMBARD, P. MORAND,

A. MAUROIS,

A. PRAVIEL, PEDRO,

POULBOT, P. REBOUX,

R. RECOULY, L.-C. ROYER,

SACHA GUÏTRY,

SALMON, SCHNITZLER,

SHERIDAN,

SOMERSET-MAUGHAM,

G. SUAREZ, A. TOUCHARD,

P. WOLFF, etc...

des dessins,

des échos, etc.

LE VENDREDI

12 pages de

grand format 0.75

FAUSSES PISTES...

MONSIEUR Nicolle, c'est un gendarme qui veut vous voir. Il a des révélations à vous faire sur la femme coupée en morceaux.

Quand l'appariteur annonça cette visite de la maréchaussée au chef de la brigade criminelle, chargé de l'enquête sur le mystère du cercueil de toile, on était aux premiers jours de septembre.

Une à une, les femmes disparues et dont le signalement correspondait à celui fournie par le docteur Paul, avaient été retrouvées. Une seule, Marie-Louise Bataille, restait introuvable. On savait qu'elle avait eu un amant brutal : Smadja ; le brigadier Moreux, par téléphone, avait dit à ses inspecteurs les mots graves qui ponctuent une enquête longue et dangereuse : « Sautez-le... »

Smadja, interrogé par Moreux, interrogé par le commissaire Nicolle, niait habilement. Si des mensonges, si des contradictions éclataient dans ses déclarations, il s'en tirait d'une seule phrase : « C'est donc que je me suis trompé. »

Il était précisément dans le cabinet de M. Nicolle quand le gendarme entra...

Nicolle fit un signe à son collaborateur Moreux. L'un suivant l'autre, Moreux et Smadja s'évanouirent dans l'ombre d'une pièce attenante au cabinet du magistrat.

Nicolle et le gendarme — un brigadier de Fontenay-sous-Bois — restèrent seuls en présence.

— Je viens vous dire que nous avons retrouvé Marie-Louise Bataille. Elle est vivante.

Depuis plus d'un mois qu'il se penchait sur ce terrible problème, depuis plus d'un mois qu'il cherchait une piste solide, lançant vingt inspecteurs — et les plus sûrs, et les meilleurs — sur cette affaire, n'épargnant ni son argent ni ses veilles, le commissaire Nicolle n'avait pas encore ressenti une telle émotion.

Marie-Louise Bataille retrouvée au moment où l'on venait d'arrêter Smadja, sur qui pesaient de lourdes présomptions, c'était l'effondrement d'un mois d'efforts surhumains.

Tout était à refaire. Que Smadja fût ou non le coupable, cela n'était pas grave encore. Mais que la victime qu'on espérait identifier ne fût pas celle qu'on croyait, tout s'écroulait. Il fallait reprendre l'enquête à son début, et sans le moindre indice, cette fois.

Nicolle eut un geste las, puis, tout de suite, une révolte.

Il s'agissait de ne pas montrer de défaillance, de supporter ce coup dur.

— Vous êtes sûr, brigadier ?

Le gendarme était sûr. Il dit à voix lente et basse comme s'il eût relu son rapport, devant le commissaire :

— Le 20 mai, une jeune femme est entrée au service de M. Jobin, épicier, 24, rue Mauconseil, à Fontenay-sous-Bois.

Elle disait s'appeler Marguerite Bouville.

Elle était très brune, très jolie et semblait avoir 23 ans.

Quelques jours après, elle reçut une lettre au nom de Marie-Louise Bataille.

Ce nom, alors, ne dit rien à son patron, mais le fait qu'elle avait donné une fausse identité, l'inquiéta. M. Jobin m'avertit de ces faits. Je me livrai à une enquête.

J'appris que Marie-Louise Bataille, avant de servir chez M. Jobin avait été bonne, pendant 8 jours, chez Mme Rizi, 18, avenue des Peupliers, à Champigny. Entrée là le 4 mai, elle en était partie le 12.

Mme Rizi avait alors pour locataire un terrassier, Louvet, qui vivait avec la sœur de Marie-Louise Bataille, prénommée Juliette. Marie-Louise fit la connaissance d'un ami de Louvet, un nommé Robert, avec qui elle se mit en ménage.

Mais le 12 mai, deux hommes en auto vinrent la chercher. Elle partit avec eux, laissant ses affaires chez sa sœur. Depuis, ni Mme Rizi, ni sa sœur ne la revirent.

Huit jours après, elle vint à Fontenay, s'engager chez M. Jobin.

— Au fait, brigadier, au fait.

Nicolle s'énervait. Il ne tenait en place sur son fauteuil que par un miracle de volonté. Il était pâle d'angoisse et parfois, il passait son mouchoir sur son front moite de sueur. Posément, le brigadier reprit :

— J'ai fini. Le 8 juillet, de bonne heure, un homme vint en auto chez M. Jobin. Il dit être inspecteur de police et demanda Marie-Louise Bataille. La jeune femme travaillait au 1^{er} étage. Elle avait vu, comme elle secouait un tapis à la fenêtre, arriver le motocycliste. Vivement, elle s'était rejetée en arrière. L'épicier répondit au motocycliste qu'elle était occupée. L'homme n'insista pas et partit.

Le soir même, Marie-Louise Bataille quitta Fontenay et n'y devait plus revenir.

J'appris encore, au cours de mon enquête, qu'elle allait de temps en temps à Paris, entre deux trains, mais que chaque fois, elle semblait inquiète, mal à son aise. Elle avait peur... Le garçon épicier la rencontra un jour près de la gare de l'Est. Il lui frappa sur l'épaule pour attirer son attention. Elle fit un bond de côté et manifesta une violente émotion.

Enfin, au cours de mon enquête, j'ai eu l'occasion de saisir des lettres qui lui étaient adressées par un nommé Pierre M..., demeurant en hôtel, rue de Chaligny. M... écrivait : « Ne t'inquiète pas, je te tirerai de là ».

Toutes les femmes mariées ont appris avec satisfaction qu'elle avait quitté Fontenay, car elle tournait la tête aux maris. Quant à moi, ayant lu dans les journaux que Marie-Louise Bataille serait la femme coupée en morceaux, j'ai cru utile de vous faire part de mon enquête.

C'est tout, Monsieur le Commissaire.

Le gendarme se tût.

M. Nicolle réfléchit un instant, puis il dit :

— Je vous remercie, brigadier. Vous avez



L'hôtel de la rue Saint-Sauveur où l'on aperçut pour la dernière fois Loulou Bataille.

fait votre devoir, avec conscience et intelligence. Mais est-ce bien tout ?

— Absolument tout, Monsieur le Commissaire.

— Diable ! si seulement vous saviez où elle est partie ; si seulement vous saviez où elle est née...

— Pardon ! ça, je le sais. J'ignore où elle est à présent, mais je sais qu'elle est née à Berck. Elle l'a dit à M. Jobin.

— Eh ! il fallait le dire, brigadier. C'est très important, brigadier.

D'un seul coup, le commissaire avait vu l'éclaircie. Il n'était plus dans la nuit profonde où l'avaient plongé les déclarations du gendarme. Il n'était plus découragé. On allait savoir, tout de suite.

Le risque du métier, la loi terrible, inexorable de l'enquêteur le reprenait, le dominait à nouveau. On allait savoir ! Savoir, l'important en matière de police. Si Marie-Louise Bataille vivait encore, eh ! bien, on en serait quitte pour tout reprendre, pour tout recommencer. On n'en est pas à une déception près, dans la police...

Un télégramme fut envoyé à la Sûreté de Berck. La réponse parvint tout de suite ; c'était la copie d'un extrait d'acte de naissance : « Par-devant nous... etc. »

« Bataille, Marie-Louise-Germaine, fille de Bataille, Étienne-Joseph, et de Lœuillette, Suzanne-Léontine, est née à Berck, le 25 février 1913 ».

Nicolle respira. 1913. Cela ne faisait que

16 ans et demi d'âge. Aucun rapport avec la disparue qui avait 23 ans.

Mais il pouvait y avoir une erreur matérielle. Il télégraphia de nouveau : « Tâchez donc de savoir où elle est. N'a-t-il point été demandé d'extrait d'acte de naissance depuis peu ? »

Admirable prescience ! La jeune femme partie de Fontenay en ses affaires, tous ses papiers, pouvait avoir eu besoin d'une pièce d'identité.



Marie-Louise Bataille, la disparue, dite Loulou.

La Sûreté de Berck répondit : « Si un extrait d'acte de naissance a été réclamé le 18 juillet par les soins de M. le Commissaire de la Sûreté de Liévin. »

Le même jour, notre correspondant de Liévin télégraphiait à *Détective* : « Loulou Bataille ici. Que dois-je faire ? »

Notre directeur répondit « attendez demain 11 heures, à la gare, notre rédacteur et notre reporter photographe ».

Détective était lancé sur la trace de Loulou Bataille.

Marie-Louise Bataille avait quitté Fontenay le 8 juillet. Le 12, elle était à Liévin et elle trouvait presque tout de suite, un emploi de servante chez M. Condette, rue Saint-Martin.

C'était de la chance, mais ça ne dura pas. Un mois plus tard, on découvrait près du barrage de Bonneuil, le cadavre d'une femme coupée en morceaux.

Quelques jours après, la police était à peu près sûre d'avoir identifié la victime. Les journaux en parlèrent. Les journaux arrivent à Liévin où travaillent près de 30.000 mineurs. On apprit



Monsieur Benoit, directeur de la police judiciaire, compulse sur son bureau le dossier de Loulou Bataille.

d'un crime



La rue de Liévin où habite Lili Bataille, sa jeune homonyme.

donc, dans la ville, que Marie-Louise Bataille était la femme coupée en morceaux. Mais alors, comment pouvait-elle être ici, servante ? A cause de dissentiments qui ne nous intéressent pas, Marie-Louise Bataille venait de perdre sa place chez M. Condette quand son nom fut jeté à la curiosité publique. De ce jour, elle ne trouva plus à se replacer. Partout où elle se présentait, on l'examinait d'un œil plein de défiance ; on lui posait des questions sur son passé ; on regardait sa mise modeste et son doux air

reprit au coin d'une rue, une faction désespérée. C'est alors qu'un agent de police s'approcha d'elle. L'ayant questionnée, il la conduisit au commissariat, devant M. François, à qui elle raconta sa lamentable histoire. Elle venait de Fontenay où elle avait travaillé chez MM. Dilly, Jolin, Decoligny.

Voilà ce qu'apprirent en arrivant à Liévin, les envoyés spéciaux de *Détective*. Ils cherchèrent Marie-Louise Bataille dans la ville ; ils la trouvèrent. Il suffit de la voir, pour être fixé : Entre elle et Marie-Louise Bataille, la victime, il ne peut s'agir que d'une homonymie. Lili Bataille de Liévin est très jeune. Elle n'a pas dix-sept ans, brune, plus petite et plus forte que Loulou Bataille, elle n'a pas, comme l'autre l'avait, la hardiesse de la femme qui a connu beaucoup les hommes... Mais que de choses étranges nous apprîmes. Que de rapprochements singuliers nous fûmes appelés à faire durant ces vingt-quatre heures d'enquête à Liévin. Lili de Liévin, est née à Berck-plage le 25 février, 1913. A Berck-plage, à 20 kilomètres de l'endroit où la victime du cercueil de toile avait vu le jour, quelques années plus tôt. Même nom, mêmes prénoms, presque même lieu de naissance. Mais ce n'est pas tout, ce n'est rien encore.



Marie-Louise Bataille, la vivante, dite Lili.

et l'on disait : « Non ! décidément, nous ne pouvons vous prendre ». Pardieu ! On ne voulait pas d'histoires. Qu'était-ce que cette femme dont les journaux parlaient comme d'une morte mutilée et qui était là, bien vivante, insolente de jeunesse, de force et de beauté ? Quel drame cachait ce mystère et de quelles complications n'allait-on pas encombrer sa vie en y mêlant cette fille ? Une à une, les portes de Liévin se fermèrent au nez de la pauvre fille et quand elle fut seule, presque sans argent, presque sans habits, dans la rue, elle se mit un soir, à pleurer, se sentant plus pauvre, plus isolée, plus accablée que ne devrait l'être une malheureuse fille — presque une enfant — dans cette ville aux uniformes maisons grises, derrière les volets desquelles, elle discernait une hostilité qu'elle ne comprenait pas... Elle pleurait quand un homme s'approcha d'elle et lui tint de doux propos. Celui-là ne demandait pas son nom ; l'eût-il connu ce nom, qu'il ne se fût peut-être pas étonné de le trouver semblable à celui de la femme coupée en morceaux. Mais il ne demandait rien que de la tendresse. Quand elle sortit de l'hôtel où elle avait, pour une heure réfugiée sa détresse, Marie-Louise Bataille

FAUSSES PISTES...

Marie-Louise Bataille de Berck a connu Marie Louise Bataille de Boulogne, à Nogent-sur-Marne.

Voici comment les choses se passèrent : Alors qu'elle était bonne à Nogent, Lili Bataille fit la connaissance de Mlle Blanche B... demeurant dans cette localité, et se prit pour elle d'amitié. Elle se rencontrait souvent le soir, leur journée finie ; ensemble, elles allaient au café, au concert, dans les bals. Elles devinrent d'inséparables amies... Un soir que Lili Bataille entra chez Blanche B..., elle y trouva une autre jeune fille que Blanche ne lui présentait pas et dont elle ne sut jamais le nom. C'était en avril 1929. Blanche l'appela « Loulou ». Ensemble, elles se rendirent plusieurs fois, au bal de la Java, faubourg du Temple, où Blanche B... et Loulou semblaient être des habituées, où elles connaissaient beaucoup de jeunes gens. Bien que leurs relations se fussent resserrées, la jeune femme garda son secret et ne livra jamais son identité à Lili Bataille. Au bout de trois semaines, la jeune femme inconnue, ne vint plus à Nogent. Loulou Bataille n'y prit pas garde, mais dernièrement, lorsque le commissaire de Liévin l'interrogea et lui montra le numéro de *Détective* où se trouvait notamment la photographie de l'autre Loulou Bataille — la victime — allongée sur la plage de Nice, elle crut reconnaître son amie de Nogent. Ceci ne manquait pas d'intérêt. Le commissaire lui dit : « Regardez bien et ne nous racontez pas d'histoires ». Elle examina longuement la photo puis elle dit : « Je ne me trompe pas : c'est bien elle ».

Tout cela, nous le tenons de la bouche même de Marie-Louise Bataille, qui le répétait, dimanche devant nous, à M. le commissaire de Liévin, dans le cabinet de ce magistrat. Mais le drame humain qui se joue autour de cette jeune femme nous a plus émus encore que ses révélations. Parce qu'elle s'appelle Marie-Louise Bataille, la jeune fille de Liévin — une enfant de seize ans et demi — est menacée tous les jours. D'Issy-les-Moulineaux, « Louis » lui écrit et cette lettre est une préface de mort. Parce qu'elle est Marie-Louise Bataille, elle ne peut quitter Liévin, où elle est en quelque sorte prisonnière, car la police peut avoir besoin d'elle, d'une heure à l'autre. Parce qu'elle est Marie-Louise Bataille, un arabe l'a accostée dernièrement, à la sortie d'un bal. — Salope ! Tu laisses mon compatriote Smadja en prison, alors que tu es vivante ». Et il la frappa. Peut-être l'eût-il tuée si des agents n'étaient intervenus... Elle a une sœur à Neuilly, une tante à Paris qui ne veulent plus la voir...

Il y a ainsi, des secrets qu'on porte et qui vous tuent... Pour la police, cette affaire fut simple. Malheureusement, il n'en va pas toujours ainsi. Depuis la découverte du cadavre, à Bon-neuil, M. Nicolle a reçu 933 lettres anonymes. Cela, à la date d'hier. Et le flot de bassesse, de jalousie, de vengeance, continue de battre les bureaux de la Police judiciaire. C'est là, pour le dépouillement de ces lettres, que le sens psychologique des enquêteurs s'exerce pleinement. Sur ces 933 lettres, deux ont été retenus, vérifiés. Les 931 autres lettres, le commissaire Nicolle les a méprisées. Je lui ai dit ma surprise de le voir opérer si vite, avec une telle assurance : « A quoi voyez-vous qu'une lettre n'offre aucun intérêt ? Le commissaire répondit : « Cela c'est de l'enfantillage. Un inspecteur ayant deux ans de métier et quelque intelligence peut dépouiller un courrier pareil. Mais lisez donc ça ! « Monsieur le Commissaire, « J'ai l'honneur de vous faire connaître que ma femme a quitté le domicile conjugal, le 20 juin 1928. Elle est âgée de vingt-cinq ans. Elle porte une marque de brûlure au côté gauche du front ; une cicatrice à la cuisse droite. Son signalement correspond tout à fait à celui donné par le docteur Paul... Suivent des détails sur l'amant qu'elle avait, avec qui elle a dû partir, sur ses vêtements au moment du départ, etc. Le but des maris est le suivant : retrouver leurs femmes sans ennuis, sans frais, grâce à nous, grâce à nos enquêtes. Mais s'ils ont raison de penser que nous enquêterons, ils ont tort de croire que nous leur communiquerons le résultat de nos investigations. Nous ne sommes pas des détectives privés. Ainsi les fausses pistes abondent. Jusqu'où seront-elles des fausses pistes ? Tenez voici la dernière. Est-elle seulement une fausse piste, ou plutôt une illumination, une fusée, un de ces coups de chance que les policiers patiemment, attendent, sur lesquels ils comptent. L'inspecteur Poplin, avant-hier, par hasard a arrêté un gars inculpé dans une vague affaire de rixe. On l'interrogea : « Avec qui était-tu ce jour-là ? Ce jour du 24 avril. » — J'étais avec un tel, et un tel. Place Pigalle, on a bu un verre. Puis on a rencontré un autre groupe. Tiens, il y avait aussi Loulou. On a fini la nuit avec eux. — Quelle Loulou ? — Loulou. Loulou Bataille qu'elle s'appelle je crois. L'inspecteur Poplin a secoué longuement l'homme par les épaules : « Loulou Bataille. le 24 avril tu dis ! Toute la nuit avec elle Avec qui l'as-tu laissée. Dis ! Avec qui ? » L'homme, hagard, a cherché dans sa pauvre mémoire, a cherché. Qu'en dites-vous, de la dernière « fausse piste » ?

M. LECOQ



Le commissaire de police de Liévin interroge "Lili" Bataille.

CELLULE 11.7

GRANDE SURVEILLANCE DE LA SANTE

(Récit d'un meurtrier imprévu)

IV. — L'HEURE DES VISITES

(suite)

ALLONS, c'est entendu, je suis un «fumeur»; mais donnez-m'en un peu plus pour que j'aie de quoi remplir ma journée.

— Vous savez bien que je ne peux pas ! Il y en a 150.000 à faire et personne pour les découper ! On s'arrache les condamnés ! Aussitôt condamnés, la Santé se sert... les auxiliaires, les comptables, les infirmiers, etc. On expédie les autres à Fresnes, et pour nous il n'en reste plus ! Un de ces quatre matins, nous autres, les entrepreneurs, il faudra nous battre pour avoir des condamnés !...

Enfin, malgré quelques difficultés, j'arrivais toujours à avoir du travail.

J'étais en train de plier, de replier, d'assembler mon ouvrage, quand une voix me cria :

— Avocat !

Le gardien ouvrit la porte de ma cellule et je me rendis au parloir des avocats, à deux cents mètres de là.

Les parloirs des avocats sont assez grands et toujours surchauffés. Au milieu, une table, avec une chaise de chaque côté. La grosse porte qui sépare les parloirs des corridors n'est pas percée d'un judas, mais d'une assez grande ouverture carrée, de façon à ce que les gardiens puissent voir ce qui se passe à l'intérieur. Mais en dehors de cette surveillance, les inculpés sont seuls dans le parloir avec leurs défenseurs. La loi leur permet de converser tout à loisir avec eux aussi longtemps que ceux-ci le jugent utile. J'ai vu des détenus rester avec leurs avocats plusieurs heures de suite. Si moi-même j'ajoutais les 84 visites de M^e Suzanne Blum, les 32 visites de M^e Joly et les 12 visites de M^e Torrès, j'arrive à un total impressionnant.

Les visites des avocats sont d'ailleurs le seul réconfort des prisonniers qui ont un respect déferent pour leurs défenseurs. Cela explique que ces derniers puissent rester de longues heures en tête-à-tête avec les plus redoutables bandits. Il est vrai que dans certains cas, quand on juge la précaution utile, les détenus sont emmenés devant leurs avocats pieds et poings liés.

J'entrai dans le parloir où m'attendait M^e Suzanne Blum (ce n'était pas, cette fois, un faux appel). Elle venait me communiquer une pièce intéressante ma défense et me prodiguait en même temps les paroles de réconfort grâce auxquelles je me reprenais à espérer et m'appliquais à attendre avec le plus de courage et de patience possible les graves et palpitantes heures de la Cour d'assises.

Quand je sortis du parloir, d'autres détenus attendaient à la porte. Il n'était pas rare d'en voir ainsi patienter dans le couloir une cinquantaine. Les huit parloirs d'avocats qui existaient alors étaient évidemment insuffisants. Il est vrai que l'on en construisait d'autres, ce qui épargnera de trop longues attentes, d'une part, aux avocats, et d'autre part, aux prisonniers, dont ces visites sont le grand espoir et l'indispensable encouragement...

V

RENCONTRE AVEC MESTORINO

S'il est un lieu où je ne m'attendais pas à rencontrer quelqu'un que je connaissais, c'était bien la prison de la Santé.

Or, un matin, le nouveau comptable de la division — les comptables sont pris, ainsi que je l'ai déjà dit, parmi les condamnés de droit commun — me dit bonjour en m'appelant par mon nom. Puis il ajouta, après avoir pris ma commande :

— Un export cassis pour Monsieur, un Turin sec pour Madame et un « bambin » pour le petit Claude !

Très ému, je regardai mon interlocuteur avec plus d'attention, et je reconnus en lui le garçon de café d'un établissement des Ternes où, tous les dimanches matin, j'allais, avec ma femme et mon fils, prendre l'apéritif. Ce garçon m'avait servi pendant plus d'un an et l'on peut bien penser que je fus bouleversé par ce souvenir d'un temps où nous étions si heureux.

Je devins naturellement, dès cette rencontre imprévue, très lié avec le nouveau comptable à qui je fus redevable de très nombreux services. A la Santé, comme partout ailleurs, les règlements sont élastiques et le système D n'est pas un vain mot. Grâce à l'ex-garçon de café, je pus bénéficier de quelques passe-droits. Ainsi j'obtins, à la bibliothèque, quatre ou cinq livres par semaine, alors que le règlement n'en autorise qu'un seul. D'autre part, chose fort appréciable, mes comptes à la cantine ne présentèrent plus d'erreurs, et je ne fus

plus obligé de risquer des réprimandes pour avoir osé faire des réclamations bien fondées.

Il y a des sympathies qui sont loin d'être inutiles ! Certains gardiens bienveillants, tels que Maurice et quelques autres, ont été, pour moi, des réconforts infiniment précieux. Et que dire de Gaston, le garçon du restaurant de la « Bonne Santé ». Grand, maigre, jovial, actif, Gaston était toujours de bonne humeur et toujours correct. Cela nous changeait des commissionnaires de la cantine, qui gagnent leur vie avec les prisonniers, et qui sont pourtant grossiers, mal embouchés, déplaisants, pour la plupart. Gaston, lui, devait se dire, avec raison, qu'il n'avait pas à juger ses clients, et que, gagnant sa vie par eux, il leur devait ses bons services.

Toujours en bras de chemise et en tablier vert, son panier d'osier au bras, on ne voyait que lui dans les couloirs. Même quand il avait à servir une soixantaine de repas, il arrivait à les servir chauds, à point, succulents.

Le jour où, déprimé par un régime alimentaire insuffisant, lassé des repas déplorables et froids de la cantine, je m'étais fait inscrire au restaurant du dehors, et où j'avais vu arriver Gaston, avec du café au lait brûlant, délicieux, et du pain bien chaud,

3° Les détenus qui ont un peu plus d'argent que les autres et disposent de 25 à 30 francs par jour. Ceux-là ne prennent pas l'ordinaire et se fournissent en général à la cantine.

4° Enfin les prisonniers riches de la Santé, qui dépensent de 2 à 5.000 francs par mois, qui se fournissent au restaurant de la « Bonne Santé » et ne se privent de rien : cigares, livres, abonnements à des périodiques, taxis lorsqu'ils vont à l'instruction avec les inspecteurs qui les accompagnent, etc.

Je n'étais point, assurément, de ces derniers, et cependant je me considérais encore comme un privilégié, tant au point de vue du régime que pour la liberté relative que me laissaient mes gardiens. Ils voyaient bien que je ne cherchais pas à faire du mal et ils me laissaient errer souvent dans les corridors, où je pouvais causer avec les uns et avec les autres.

Depuis plusieurs jours, tout le monde ne parlait plus, à la Santé, que de l'affaire Mestorino. Tout ce qu'on en disait me paraissait extraordinaire : l'histoire de ce bijoutier qui avait assassiné un de ses confrères, sans que l'on put savoir s'il s'agissait d'un crime passionnel ou crapuleux, me semblait invraisemblable. Et comme un gardien me parlait des vingt heures que l'assassin avait passées



Les parloirs des avocats.

(Photo Henri Manuel)

j'avais trouvé que le restaurant méritait bien son nom de « la Bonne Santé » qui, auparavant, m'avait paru ironique.

Ah ! j'en entendis des plaisanteries, venant aussi bien des gardiens que de mes condamnés, le jour où l'on sut que j'étais devenu un client de Gaston !

— C'est du poulet que tu t'offres !

— Monsieur veut de la fine, peut-être !

— Tu sais qu'il y a des bouteilles à 20 fr. !

— Tu ne prends pas un cigare !

— Qui as-tu bouillie encore pour t'offrir le restaurant ? Ta belle-mère, sans doute !

— Tu prends des forces pour ne pas flancher sur la bascule !

— Et dire qu'il va dépenser aujourd'hui 40 francs pour sa gueule et que moi, pauvre gardien, avec ma femme et mes gosses, je dois vivre pour 33 francs par jour ! Etc., etc.

Hélas ! J'étais loin de pouvoir les dépenser les 40 francs. J'étais complètement ruiné, le produit de mon travail était des plus misérables et je voulais arriver à me passer le plus possible de l'aide de mes amis. Je tenais essentiellement à n'accepter de leur générosité que le strict nécessaire, juste de quoi pouvoir résister aux épreuves et aux souffrances que je traversais, et d'arriver au grand jour des Assises. J'étais donc obligé d'établir un budget très serré, afin de ne pas me priver complètement de l'excellent ravitaillement de Gaston. Mais, quoi que l'on fasse, l'on est bien obligé de nourrir sa bête, et, ainsi que me le disait un gardien :

— Quand le physique flanche, ça anéantit le moral !

Il n'avait pas tort et il est bien évident que ceux qui, pendant des mois, ont dû se contenter de l'ordinaire de la prison, sont bien mal en point pour se défendre.

Au point de vue du régime alimentaire, on peut classer les détenus en plusieurs catégories :

1° Les miséreux — les clochards — qui n'ont, bien entendu, que l'ordinaire, et qui, les rares jours où ils ont du travail, gagnent à peine quelques sous.

2° La grande masse des prisonniers qui ont l'ordinaire, plus quelques subsides de leur famille ou de leurs amis, ou de leurs complices en liberté, ou bien encore de leurs femmes.

à la P. J. avant de « se mettre à table », je demandai où se trouvait ce meurtrier.

— Mais tu passes chaque jour devant sa cellule, et souvent plusieurs fois par jour, me dit le gardien... Il est là, à côté...

— Demain, on va à la promenade par ce côté-là ; j'essayerai de le voir.

— Tu ne le verras pas... Tu ne le verras pas non plus à la promenade, il n'y va pas... Il est surveillé comme les condamnés à mort.

— Bon, dis-je, des ordres spéciaux. Pendant quelques jours, ça va barder ! On va nous faire passer au large... Puis après ce sera comme avec Zinc(1). C'est-à-dire que je lui parlerai comme je parle à Zinc...

Le lendemain, en allant à la promenade, je ralentis le pas plus encore que d'habitude en passant devant la cellule de Mestorino... Par le guichet ouvert, j'entrevis un visage aux traits tirés, une tête épouvantable. Je fis part de mon impression au gardien, qui me répondit :

— Crois-tu donc que tu étais plus beau que lui les premiers temps où tu étais ici !

Ma foi, je ne m'étais jamais vu ; il n'existe pas de miroirs à la Santé ; mais je pense que le gardien devait dire vrai.

Les jours suivants, j'apercevais, de temps à autre, la silhouette puissante de Mestorino. Sur la porte de sa cellule se trouvait une grande pancarte disant :

A surveiller très attentivement et plus spécialement au point de vue SUICIDE.

Et le mot « suicide » était écrit en grosses lettres.

Quelques jours plus tard, en arrivant dans le « carré » par lequel on passe pour aller au préau, je vis, de dos, un détenu dont les vêtements frais prouvaient qu'il ne séjournait pas ici depuis longtemps. Je hâtai le pas pour voir ce nouveau, et quelle ne fut pas ma surprise de reconnaître la tête pâle, cadavérique de Mestorino. Il marchait doucement, très doucement, tout en roulant une cigarette entre ses doigts. Après de nous se trouvait un gardien connu pour être l'un des plus sévères. Je me disais : certainement, il ne nous laissera pas causer... Mais voici que Mestorino se retourne et me

(1) Zincuck, le chef des bandits polonais.

demande du feu. Je m'adresse au gardien :

— Chef, il me demande une allumette ; puis-je lui en donner une ?

— Allons, dépêchez-vous... Si tous étaient comme vous, on n'en finirait pas !

Je tends alors ma boîte d'allumettes au meurtrier de Truphème, au moment où celui-ci va entrer dans le préau. A ma grande surprise, le gardien m'y fait entrer à mon tour et Mestorino, également étonné, me dit :

— C'est la première fois que je ne suis pas seul !

Je répons :

— Oh ! certains gardiens sont très chics.

Mais je n'étais pas encore revenu de ma surprise, et j'avoue, d'ailleurs, que je n'étais pas très tranquille pour le gardien qui m'avait laissé entrer. Pour ma part, je n'encourais aucune responsabilité, étant donné que les préaux étaient toujours fermés à clé et que nous ne pouvions y pénétrer que si les gardiens le voulaient bien.

Je poursuivis ma conversation avec Mestorino. Il me demanda ce que j'avais fait et, comme je lui disais que j'avais tué mon beau-frère, il parut très intéressé par mon histoire. Il me regardait avec curiosité, tout en fumant sa cigarette, et il me semblait, par l'intérêt qu'il témoignait à mon récit, qu'il n'était déjà plus la loque lamentable que l'on avait emmenée à la Santé.

Il écouta toute mon histoire, m'interrogea sur les moindres détails, me demanda quels étaient mes avocats et me donna son avis sur mon cas.

Puis je le questionnai à mon tour :

— Et vous, qu'avez-vous fait pour échouer ici, comme moi ?

— J'ai tué un de mes amis.

Et comme je lui demandais pourquoi il avait commis ce crime, il me répondit que c'était au cours d'une discussion.

— Pour une femme ?

Il ne répondit pas directement à ma question et murmura seulement à mi-voix, comme s'il se parlait à lui-même :

— J'étais fou !

— Sans doute avez-vous beaucoup souffert, vous aussi, pour commettre ce crime ? lui demandai-je.

Et de nouveau Mestorino répondit :

— J'étais fou... J'ai eu un coup de folie. J'ai fait des choses horribles...

Son attitude me fit peur. Ses yeux se fixaient sur la fenêtre d'une cellule voisine, et il restait dans une effrayante immobilité... Sa figure était contractée... Je voyais les artères de son cou se gonfler. Je lui posai la main sur l'épaule pour le tirer de sa torpeur. Je lui demandai s'il était bien défendu, quels étaient ses avocats... Il parvint à me répondre :

— J'ai d'excellents avocats... Valensi... Raymond Hubert...

— Vous avez eu un coup de folie, disiez-vous ?

— Oui, effroyable, dit-il en tremblant de tous ses membres.

— En ce cas, vos avocats demanderont une expertise, s'ils ne l'ont déjà fait.

A ce moment, j'entendis les préaux qui s'ouvraient... Mestorino ne pouvait plus parler ; il était crispé, convulsé... Il avait beaucoup de peine à marcher, comme moi d'ailleurs. Arrivé au « carré », je lui dis au revoir, mais il n'entendit pas. Quand j'arrivai à la hauteur de ma cellule, je me retournai et je vis le misérable accoté contre la porte de sa cellule, presque incapable de se tenir debout.

Je rentrais dans ma cellule, songeant à mon piteux interlocuteur et ne comprenant pas qu'il eût pu commettre le crime abominable dont il était accusé et qu'il avait avoué. Des bandits, j'en avais rencontré ; j'avais entendu leurs mots cyniques et vu leurs visages sans remords... Mais celui-ci n'était en rien semblable à eux ! Je revoyais cet homme au visage cadavérique, aux traits convulsés... Je voyais ses artères énormes battre avec violence... et ses yeux, ses yeux qui me rappelaient ceux du fou meurtrier de ses deux enfants, avec lequel j'avais causé avant qu'il fût interné pour toujours.

... Oui, Mestorino avait des yeux semblables à ceux des fous ! Son histoire me hantait. L'état de folie dans lequel il devait se trouver pour commettre un tel crime m'impressionnait terriblement.

Mestorino, me dit un gardien à qui j'en parlais, peut être fou ou pas fou ; il a fait des choses tellement ignobles qu'il sera condamné à mort. Vous ne pouvez pas juger, vous ne connaissez pas son affaire. C'est un crime crapuleux et ce sera pour lui, je le répète, la peine de mort.

C'était vrai, je ne connaissais pas son affaire ; tout ce que je savais, c'est que cet homme n'était pas un bandit et qu'il avait commis son crime dans un moment de folie. Il me semblait que son cas relevait plus des médecins que des juges.

Maintenant, je l'apercevais chaque matin, depuis qu'on avait jugé inutile d'exercer sur lui une surveillance spéciale. Les gardiens disaient de Mestorino :

— Inutile de le surveiller d'une façon particulière. Il est sage... Du reste, il est « mort ».

C'était aussi mon impression ; il avait réellement l'air d'un homme fini. La seconde fois que je pus l'aborder, il revenait « de l'avocat ». Il eut quelque peine à me reconnaître, et, aux questions que je lui posai, il me répondit :

— On m'accable de tous les côtés ; c'est horrible !

Je n'osai pas insister ; il me faisait l'effet d'un homme accablé, à bout de forces. Ses yeux étaient fixes, hagards... Il « décollait » à vue d'œil et son état de prostration ne laissait pas d'être fort impressionnant.

Un autre jour, je le rencontrai à la promenade et il me dit :

— Tout est contre moi... On dirait que la fatalité s'en mêle !

A notre sortie des préaux, je le vis devant moi, marchant doucement, péniblement... Je tentai de lui adresser quelques mots d'encouragement, et il me sembla entendre un faible « merci »... Mais physiquement et moralement, il était « plat ». Il donnait, en effet, l'impression d'un homme mort.

La dernière fois que je vis Mestorino dans les couloirs, il pleurait et, en réponse à mes questions, il me dit :

— Je perds courage... Il y en a trop contre moi...

C'est à ce moment que Nourric et Duquesne passaient aux Assises. Chaque jour j'apprenais que leur affaire était tout ce qu'il y avait de plus « moche », de plus « crapuleuse », de plus « sérieuse ». Je savais que quatre-vingt-quatre témoins à charge défilaient, et de jour en jour la peine de mort devenait plus évidente. L'avocat général avait demandé leurs têtes avec vigueur et un gardien me dit :

— On les attend pour demain soir.

Cela voulait dire que l'on était certain qu'ils seraient condamnés à mort. En effet, les condamnés aux travaux forcés restent quelques jours à la Conciergerie, puis sont transférés à Fresnes, qui est la première étape pour le bagne, tandis que les condamnés à mort, aussitôt après leur condamnation, sont transférés à la Santé, où ils arrivent déjà mis aux fers et ligotés.

Moi qui avais longuement causé avec Duquesne, je ne pouvais m'empêcher d'être troublé. Est-il vraiment innocent, me disais-je, ou bien est-il effroyablement cynique? Je ne pensais pas qu'il serait condamné à mort, et lorsqu'il était parti pour la Conciergerie en me disant « au revoir », je lui avais dit « adieu ». Il se trouva que Nourric était condamné aux travaux forcés à perpétuité, et que Duquesne et la femme Nourric s'en tiraient avec vingt ans. Par conséquent, on ne les reverrait pas à la Santé...

Adapté par

(A suivre.) Claude VALMONT.

RIEN QUE LA VÉRITÉ

ASHELBE INTERNATIONAL DETECTIVE COMPANY
34, Rue La Bruyère PARIS - Téléphone: 18518 - TRUDAINE 153-57

M^{me} SEVILLE VOYANTE RÉUSSITE EN TOUT
100, rue Saint-Lazare, PARIS (9^e). — Cartomancie, graphologie, médium. Tous les jours, de 10 à 19 heures. — Par correspondance, 15 fr.

LA CÉLÈBRE M^{me} DANIEL VOYANTE
Cartomancie, Astrologie, T. I. J. Par corr. 15 fr. 50 mandat
1, Rue Saussier-Leroy, PARIS (17^e) rez-de-chaussée

Détatouage universel
sans piqure, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours. Méthode, produits pour opérer soi-même. Renseign. T.p.r. Prof. DIOU, 29 bis, Av. de Bobigny, Noisy-le-Sec (Seine).

VOTRE AVIS

Compétition hebdomadaire de "Déetective"

1. — OBJET.

Après avoir lu le numéro 48 de *Déetective*, paru le jeudi 26 septembre 1929, faites-nous savoir ce que vous pensez des articles et des documents qu'il contient, en adressant vos réponses par lettre au Directeur de *Déetective*.

2. — QUESTIONNAIRE.

Votre réponse devra porter :

- L'indication de l'article qui vous a paru le meilleur. Et pourquoi ?
- L'indication du document photographique qui vous a paru le plus intéressant. Et pourquoi ?
- L'indication de l'article que vous avez aimé le moins. Et pourquoi ?
- L'indication du document photographique que vous avez aimé le moins. Et pourquoi ?
- L'indication d'un article ou d'un genre d'articles que vous aimeriez trouver dans *Déetective*.

3. — DELAI.

Les réponses devront être parvenues à *Déetective*, 35, rue Madame, Paris (6^e), le mercredi 9 octobre 1929, avant minuit.

4. — PRIX.

Un prix de 200 fr. sera attribué au lecteur dont la réponse offrira la critique la plus intelligente et la suggestion la plus intéressante. Un prix de 100 francs à celui dont la réponse sera classée seconde. Un prix de 50 francs au troisième.

5. — RESULTATS.

Lire dans le numéro 51 de *Déetective* (jeudi 17 octobre 1929) les résultats de la compétition hebdomadaire concernant le numéro 48.

Le détective E. GODDEFROY

est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.

Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78

Bulletin d'abonnement

	1 an	6 mois
France et Colonies.....	48. »	25. »
Etranger tarif A.....	65. »	33. »
Etranger tarif B.....	75. »	39. »

Veillez m'inscrire pour un abonnement de : (1 an, 6 mois).

Nom et prénoms :

Adresse :

Ci-joint, mandat ou chèque, montant de l'abonnement :

Remplissez ou recopiez ce bulletin et envoyez-le à la

Direction du Journal DÉTECTIVE
35, rue Madame, PARIS (6^e) - Tél. LITRE 32-11 - C. c. p. 1298-37

Votre abonnement partira de la semaine qui suivra sa réception
Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un franc en timbres-poste

inauguration

des magasins entièrement transformés

G. BLEUSTEIN
Devant le succès toujours croissant de ses créations exécutées à nouveaux modèles qui seront vendus à l'occasion de cette inauguration sans aucun bénéfice. Demandez son dernier catalogue adressé gratuitement et s'il vous plaît de venir visiter les nouveaux magasins de

RECLAME
Chêne patine les 12 pièces 1675^{fr} Valeur 2400^{fr}

RECLAME
Chêne sculpté les 10 pièces 1995^{fr} Valeur 2400^{fr}

RONCE DE NOYER
Pieds sculptés 3 portes ouvrant 2700^{fr} Valeur 3400^{fr}

CHÊNE MASSIF les 12 pièces 2000^{fr}

L'AMEUBLEMENT MODERNE

Boulevard Magenta - Paris

154

BON GRATUIT

à découper et à envoyer à G. Bleustein qui vous enverra gratuitement son album N° 101

154

GRANDES FACILITES DE PAIEMENT ACCORDEES SUR DEMANDE - EXPEDITION FRANCO PORT & EMBALLAGE

A l'occasion de nos agrandissements, Solde de fin de séries

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ECOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'enseignement par correspondance de l'Ecole Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 8.904 : Classes primaires compl., certif. d'études, brevets, C.A.P., professorats.

Broch. 8.907 : Classes secondaires compl., baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 8.914 : Carrières administratives.

Broch. 8.921 : Toutes les grandes écoles.

Broch. 8.932 : Carrières d'ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contre-maître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, forge, mines, travaux publics, architecture, topographie, froid, chimie, agriculture, agriculture coloniale.

Broch. 8.940 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondant, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres); carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 8.946 : Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto.

Broch. 8.949 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, calligraphie, dessin.

Broch. 8.958 : Marine marchande.

Broch. 8.964 : Solfège, piano, violon, flûte, saxophone, accordéon, harmonie, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 8.976 : Arts du Dessin (dessin d'illustration, caricature, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, décoration publicitaire, gravure, aquarelle, fusain, métiers d'art, professorats).

Broch. 8.983 : Les métiers de la Coupe et de la Couture (petite main, seconde main, première main, couturière, vendeuse, vendeuse-retoucheuse, représentante, modéliste, coupeur, coupeuse) Professorats.

Broch. 8.985 : Journalisme (Rédaction, Fabrication, Administration); Secrétariats.

Broch. 8.995 : Tourisme, Agences de voyages, Transports, Garages; Guide, Interprète.

Envoyez aujourd'hui même à l'Ecole Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

SOMMER, DÉTECTIVE

Enquêtes avant mariage. Filatures. Recherches. 40 Fr. Toutes missions. Paiement après.

Ouvert de 8 h. à 20 heures. Téléphone : Louvre 71-87

5, RUE ÉTIENNE-MARCEL

les meilleurs Jazz



ODEON

SZATMARI et ARANGOSSI

Les grandes catastrophes

Les forces naturelles, les inventions humaines déchainées contre l'homme

Documents dramatiques

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Le fils

et la mère



Qui aurait pu prévoir, au cours de cette partie de campagne où M^{me} Blanc et son fils Rigaudin se firent photographier, le tragique destin de la mère et du fils ?